

# Evaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC et l'Union européenne.

*Equipe négociations commerciales, TRID, CEA\**

*Version provisoire, ne pas citer*

## Introduction

L'Afrique centrale, comme entité regroupant des pays membres des ACP et de l'OMC, est engagée dans deux processus de négociations commerciales majeurs, l'un multilatéral à l'OMC et l'autre dans le cadre des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne qui concerne quatre entités régionales en Afrique.

L'accord de Partenariat de Cotonou entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP) qui succède à l'accord de Lomé, envisage la signature d'accords de Partenariat Economique (APE) avant décembre 2007. Les APE seront le nouveau cadre coopératif de Cotonou et on s'attend à ce qu'ils adoptent une approche intégrée basée sur le partenariat et la promotion de la coopération commerciale et politique entre l'UE et les pays ACP. Une des caractéristiques essentielles de ce partenariat multilatéral est qu'il cherche à combiner le commerce (pour relever le défi de la globalisation), l'aide au développement (essentielle aux pays ACP), et une dimension politique renforcée. Les principes clés de Cotonou sont la réciprocité, la différenciation, une intégration régionale approfondie et la coordination du commerce et de l'aide.

Les APE traitent des entraves aux échanges commerciaux, des contraintes d'offre des pays ACP et de la question de la compatibilité avec les règles de l'organisation mondiale du commerce (OMC). Les APE visent à mettre en place des zones de libre échange (ZLE) pour remplacer les préférences commerciales non-réciproques actuellement accordées par l'UE aux pays ACP aux termes de l'accord de Lomé. L'objectif est de se conformer aux règles de l'OMC concernant les accords régionaux.

En théorie, afin que les accords ACP-UE soient *OMC-compatibles*, l'UE devrait accorder des préférences semblables aux pays non-ACP du même niveau du développement que celui des pays ACP. L'UE respecterait de ce fait le principe de non-discrimination de la clause de la nation la plus favorisée (NPF). Dans le cas où l'UE n'accorderait pas ces préférences à d'autres pays, les pays ACP devraient alors accorder à l'UE des préférences semblables. Cependant, la compatibilité avec les règles de l'OMC ne signifie pas que l'UE ne peut pas unilatéralement établir un système de préférence avec les pays en voie de développement sans traitement réciproque pour ses marchandises. L'initiative « Tout sauf les armes » (EBA) par exemple, permet à l'UE d'avoir un système de préférence, sans réciprocité, favorable aux pays les moins avancés (PMA). La différence est que l'initiative EBA est non discriminatoire, dans la mesure où elle est accessible à tous les PMA, qui sont globalement au même niveau de développement.

---

\*L'équipe négociations commerciales de la Division du Commerce et de l'Intégration Régionale de la CEA est composée de Stephen Karingi, Nassim Oulmane, Mustapha Sadni-Jallab, Remy Lang, et Romain Perez.

L'objet de cet article est d'évaluer l'impact économique du volet commercial de l'APE entre les pays d'Afrique centrale et l'Union européenne. Pour cela nous utilisons deux méthodologies complémentaires. Une approche en équilibre général et une seconde en équilibre partiel. En effet, il nous semble nécessaire de combiner ces deux approches dans la mesure où la première ne nous permet pas d'obtenir des estimations des impacts au niveau national.

L'analyse des politiques commerciales implique l'examen des implications de ses instruments sur la structure productive des économies au niveau national et global. Ces instruments ont des effets directs et indirects sur les prix relatifs des biens produits dans différents secteurs d'un pays donné. En raison des différentes interactions sectorielles, il est nécessaire d'utiliser des modèles d'équilibre général pour appréhender les conséquences économiques d'une modification des instruments de politique commerciale, comme celles induite par ce type d'accord de partenariat.

Cependant, la majorité des pays africains ne sont pas individuellement présents dans les bases de données associées à ce type de modèles. Seulement quelques-uns sont présents individuellement, alors que la plupart font partie d'ensembles agrégés, comme c'est le cas des pays de la CEMAC. En conséquence, un cadre de modélisation en équilibre partiel représente une seconde option pour ces pays qui ne sont pas présents individuellement dans les bases de données. L'utilisation du modèle WITS/SMART permet donc de compléter l'analyse en équilibre général qui utilise une base de données qui ne permet pas d'appréhender les spécificités nationales

Le cadre de négociation des APE offre à notre sens plusieurs options de libéralisation. Nous testons trois scénarios dans un cadre d'équilibre général.

- \* Le premier évalue les implications d'un APE dans le cas où l'Afrique Sub-Saharienne (ASS) appliquerait le même régime préférentiel à l'UE que celui dont elle bénéficie actuellement de la part de cette dernière (pleine réciprocité).

Parallèlement au principe de réciprocité, l'accord d'association de Cotonou plaide pour une intégration plus approfondie entre les pays ACP.

- Dans un second scénario, on évalue l'impact pour l'ASS d'une intégration régionale approfondie sans réciprocité immédiate avec les préférences accordées par l'UE. Le raisonnement qui sous-tend ce deuxième scénario est que la raison pour laquelle la plupart des pays africains n'ont pas pu exploiter les préférences dans le cadre de Lomé est la contrainte de capacité d'offre. Ce scénario présente donc une option où les pays de l'ASS libéralisent le commerce entre eux sans réciprocité immédiate avec l'UE, de sorte qu'ils puissent par la suite pouvoir concurrencer les producteurs et les exportateurs européens.
- Dans un troisième scénario, on explore l'option d'une zone de libre-échange (ZLE) entre l'ASS et l'UE. Dans ce scénario, on élimine toutes les entraves au commerce bilatéral entre l'ASS et l'UE (protocoles sur les produits, barrières non-tarifaires...). En effet, même si les pays africains ont un accès privilégié au marché européen, il demeure certaines barrières importantes face aux exportations africaines.

Les résultats des simulations montrent que le premier scénario est nettement défavorable à l'ASS. Si les scénarios intégration régionale approfondie et ZLE ont des effets positifs sur l'ASS, aussi bien en terme de PIB que de bien-être, c'est la mise en place d'une ZLE qui potentiellement engendrerait le plus de gain pour l'ASS.

Cependant, les outils utilisés pour évaluer les impacts des différents scénarios ne tiennent pas réellement compte des coûts d'ajustements liés à ce type de libéralisation. Ces coûts sont d'autant plus importants que la libéralisation est ambitieuse, car ils sont liés aux réallocations de facteurs engendrées par la libéralisation. A priori, le troisième scénario devrait être celui qui engendrerait les coûts d'ajustements les plus élevés.

Afin d'avoir une idée sur l'ampleur des variations des principaux agrégats d'une libéralisation totale du commerce de chacun des pays de la CEMAC, nous simulons en équilibre partiel une élimination des droits appliqués par ces pays sur les importations en provenance de l'UE. Cette simulation nous donne donc une idée de l'ampleur des ajustements auxquels seront confrontés les pays de la CEMAC en cas de démantèlement de leurs barrières au commerce.

La présente étude se compose de huit sections. Après l'introduction, nous présentons dans une première section l'évolution de Lomé à Cotonou des accords de coopération ACP-UE. De même, nous montrons comment une certaine « zone grise » des règles de l'OMC sur les accords régionaux peut permettre aux pays africains de mieux tirer profit des APE, en bénéficiant de plus de flexibilité. La section suivante présente quelques faits stylisés sur les flux commerciaux africains en général et sur ceux des pays de la CEMAC en particulier. La troisième section est consacrée au cadre d'analyse en équilibre général. Nous y présenterons le modèle GTAP utilisé pour évaluer l'impact de différentes options d'accords de partenariat. Dans une quatrième section nous nous penchons sur les caractéristiques des économies africaines, qui ressortent de la base de données de GTAP et qui jouent un rôle déterminant dans les interactions en œuvre dans ce type de libéralisation. La cinquième section est consacrée au cadre d'analyse en équilibre partiel, qui vient compléter la modélisation en équilibre général. Les évaluations d'impacts économiques des APE pour l'Afrique, utilisant le cadre d'équilibre général sont analysées dans une sixième section, alors que celles concernant plus précisément les pays de la CEMAC, et utilisant un cadre d'équilibre partiel, sont présentées dans l'avant dernière section. Enfin, la dernière section est consacrée à quelques éléments de conclusion.

## 1 : De Lomé à Cotonou

### *L'esprit de Lomé*

Les accords de Lomé ont constitué, de l'avis de tous les observateurs, un modèle novateur et un exemple à suivre en matière de coopération nord-sud. En effet, en mettant l'accent sur la nécessité d'un développement autonome pour les pays ACP (Afrique Caraïbe et Pacifique) et en leur permettant de formuler leurs propres choix de développement, ils ont institué les bases d'une nouvelle coopération pour le développement et ont fait naître un nouvel esprit. Cependant, les résultats de ces accords en matière de développement sont loin d'avoir été à la hauteur des espoirs soulevés par cet esprit de Lomé.

Ces accords, signés en 1975 entre les Etats ACP et l'Union européenne, étaient caractérisés par leur contenu novateur. Ce contenu s'est exprimé dans les principes et les mécanismes exposés dans ces accords. Les négociations entre les pays ACP et l'UE avaient débouché sur une plate-forme novatrice, qui comportait un certain nombre de principes nouveaux en matière de coopération nord-sud, et qui faisait référence :

- au droit de chaque Etat de déterminer ses choix politiques, sociaux, culturels et économiques ;
- à la nécessité pour les pays ACP de définir des politiques de développement autonome et autocentré ;
- au développement agricole pour assurer l'indépendance alimentaire des pays ACP ;
- à l'industrialisation, qui devrait jouer un rôle clé dans les politiques de développement ;
- à la nécessité de diversifier la production de ces pays et d'abandonner leur spécialisation excessive ;
- au développement de la coopération et des échanges entre eux.

Le caractère novateur de ces accords concerne aussi les mécanismes qui ont été mis en place dans ce cadre : la coopération industrielle, la coopération financière, le système du STABEX<sup>1</sup> et la coopération commerciale.

### *L'accord de coopération de Cotonou*

En 1997, la Commission européenne a édité "un livre vert" sur les rapports futurs entre les pays ACP et l'UE. Deux ans de négociations entre les pays ACP et l'UE ont mené à la signature, en juin 2000 au Bénin, du nouvel accord dit de Cotonou.

Entré en vigueur depuis le 1er avril 2003, l'accord de Cotonou a pour objectif de rétablir les équilibres macro-économiques, de développer le secteur privé, d'améliorer les services sociaux, de favoriser l'intégration régionale, de promouvoir l'égalité des chances hommes-femmes, de protéger l'environnement et d'abolir de manière progressive et réciproque les entraves aux échanges commerciaux. L'accord de Cotonou a une durée de vingt ans, avec des révisions possibles tous les cinq ans. Il repose sur cinq piliers interdépendants :

- un dialogue politique doit aborder toutes les questions d'intérêt mutuel. Elles concernent notamment la consolidation de la paix, la prévention et la résolution des

---

<sup>1</sup> Système de stabilisation des exportations qui avait pour objectif de réduire l'instabilité des recettes d'exportation.

- conflits, le respect des droits de l'homme, les principes démocratiques et de l'Etat de droit et la bonne gestion des affaires publiques ;
- une plus grande participation de la société civile et des acteurs économiques et sociaux locaux, à la mise en oeuvre des projets ;
  - la lutte contre la pauvreté, avec un rôle central pour le secteur privé et l'intégration régionale dans les stratégies de développement ;
  - un nouveau cadre de coopération économique et commerciale en conformité avec les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d'intégrer les pays ACP dans l'économie mondiale et qui mettrait l'intégration régionale au premier rang des priorités ;
  - une réforme de la coopération financière visant à assurer, notamment, la simplicité, la cohérence, l'efficacité, la flexibilité et l'adaptation continue de l'aide à la situation de chaque pays.

Concernant le commerce, l'accord de Cotonou ne détaille pas vraiment les dispositions à prendre. Cependant, il propose la poursuite des accords commerciaux non-réciproques de Lomé jusqu'au début de l'année 2008 au plus en retard. L'accord stipule clairement, qu'après cette date-limite, un accord commercial compatible avec les règles de l'OMC devra être mis en place. Ceci a, par ailleurs, été validé par les membres de l'OMC lors de la conférence ministérielle de Doha en septembre 2001.

Concrètement, le nouvel accord commercial peut prendre la forme d'accords de libre-échange entre UE d'un côté et des groupements régionaux de pays ACP d'autre part. Ces accords prendraient le nom d'accords économiques d'association (APE) afin de refléter le fait que leurs objectifs et leur contenu contiennent une forte dimension de développement.

#### *La compatibilité avec les règles de l'OMC*

Un des principes de base de l'OMC - le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) - stipule qu'une concession commerciale accordée par un Etat membre à un autre devrait être automatiquement étendue à tous les autres membres de l'OMC (article I de l'accord général sur des tarifs et le commerce). Il y a deux exceptions principales à ce principe NPF. La première permet le traitement préférentiel basé sur des préoccupations de développement. La seconde concerne les zones de libre échange (ZLE).

Nous avons vu dans l'introduction que la première exception doit respecter le principe de non-discrimination entre pays de même niveau de développement. Concernant les ZLE, l'article XXIV du GATT définit les modalités sous lesquelles les membres de l'OMC peuvent ne pas respecter la clause NPF. La justification qui sous-tend cette dérogation au principe NPF est que, sous certaines conditions, des accords de libre-échange bénéficient non seulement à leurs membres, mais également à l'économie globale, par la création commerciale qui a comme conséquence un bien-être global accru. Des accords tels que les APE rentreraient dans cette catégorie s'ils sont à caractère réciproque (les deux parties s'offrent un traitement préférentiel symétrique).

Cependant, les pays ACP pourraient vouloir explorer la possibilité de maintenir un certain degré d'asymétrie dans leur futur accord avec l'UE. L'article XXIV maintient une certaine ambiguïté en ce qui concerne ce point. En particulier, l'article 8(b) exige que les droits de douane et autres réglementations restrictives du commerce soient éliminés pour "l'essentiel des échanges commerciaux" entre les parties. La signification exacte de "l'essentiel des échanges commerciaux" est fortement discutée. Quel pourcentage du commerce peut ne pas être libéralisé est une question importante et pourrait être cruciale pour les pays africains

voulant maintenir une certaine protection sur une partie de leur commerce avec l'UE. On pense généralement qu'au moins 90 % du commerce doit être libéralisés au terme d'un accord de libre-échange. Cependant, il n'y a aucune confirmation légale pour ce niveau. L'accord de libre-échange entre l'Afrique du Sud et l'UE, par exemple, a interprété l'article XXIV de façon non-réciproque. Au terme de cet accord de libre-échange, l'UE a accepté de libéraliser 95% de son commerce avec l'Afrique du Sud, alors que cette dernière acceptait de libéraliser "seulement" 86% de ses importations européennes.

Par ailleurs, en mentionnant "une durée raisonnable", l'article XXIV maintient également une certaine ambiguïté dans les délais de mise en œuvre. Ici aussi, il n'y a aucune interprétation légale ou officielle de ce que pourrait être une durée raisonnable, bien qu'on pense, par convention, qu'il s'agisse de dix ans. Par exemple, l'Afrique du Sud a proposé une période de mise en œuvre de 12 ans, supérieure à celle appliquée par l'UE. Ainsi, cette ambiguïté peut être utilisée pour introduire un certain degré d'asymétrie.

Dans le cadre des APE, la durée de mise en œuvre peut donc être très importante pour les pays africains, car elle détermine le temps nécessaire pour procéder aux ajustements internes avant la libéralisation complète. Or comme nous le verrons par la suite, les pays africains ne peuvent retirer des gains des APE que :

- si la pleine réciprocité est précédée par une intégration régionale approfondie
- et si les délais de mise en œuvre sont suffisamment longs pour procéder aux ajustements internes nécessaires et absorber les coûts d'ajustements qu'entraîne une telle libéralisation.

Enfin, un élément primordial pour les pays africains (et également pour d'autres pays en développement), est que la déclaration de Doha (paragraphe 29) prescrit un effort de clarification de l'article XXIV et du rôle du traitement spécial et différencié dans les accords commerciaux régionaux. Ces points de négociations à l'OMC seront donc d'une importance cruciale et pourraient déterminer la forme future des APE et le degré de flexibilité dont pourraient y bénéficier les pays africains. Une flexibilité suffisante permettrait dès lors de pérenniser l'esprit novateur né à Lomé.

## 2: L'Afrique et la CEMAC dans le commerce mondial– Les faits stylisés

Alors que le volume global de commerce a pratiquement doublé chaque décennie, la part de l'Afrique dans le commerce mondial a graduellement décliné, de plus de 7% après la seconde guerre mondiale à un peu plus de 2% en 2002.

Un moyen important pour les pays africains d'augmenter leur part dans le commerce mondial réside dans la croissance du commerce intra-africain. En 2002, le commerce intra-africain ne représentait que 8 % du commerce total de l'Afrique. Cependant, lorsque l'on ne considère que les exportations de biens manufacturés et agricoles, la part du commerce intra-africain atteint près de 15 % (8,5 milliards USD). Les faits historiques montrent que la part la plus importante du commerce international est réalisée au sein de régions géographiques ayant atteint un certain niveau d'intégration politique et économique, comme l'UE, l'ALENA, l'ASEAN.

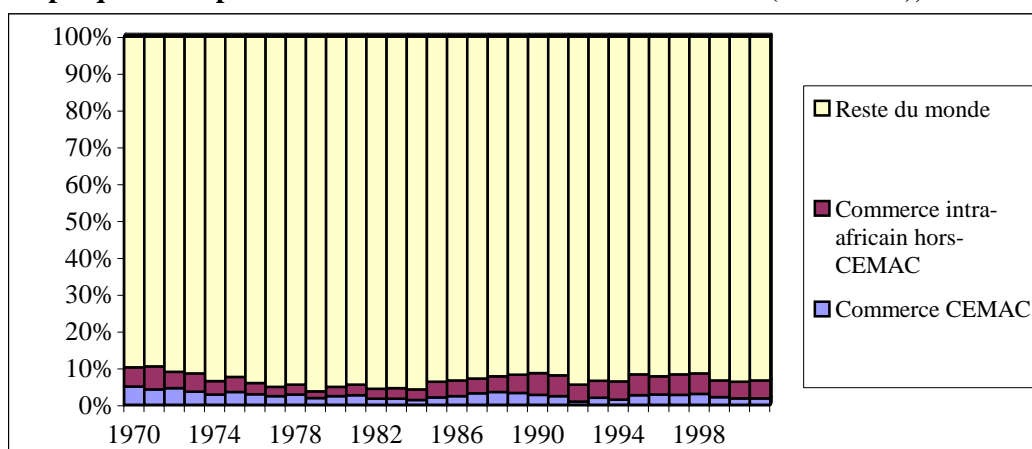
Il existe de nombreux regroupements régionaux en Afrique, dont la CEMAC. Cependant, les résultats sont décevants en matières de commerce intra-groupe. De nombreuses raisons expliquent cela, dont:

- les infrastructures insuffisantes et inadaptées, qui limitent le potentiel de commerce trans-frontalier ainsi que les mouvements de personnes;
- les contraintes structurelles liées au fait que de nombreux pays au sein d'une même région produisent des biens similaires, ce qui implique que les pays cherchent à exporter vers d'autres régions;
- et les effets des conflits régionaux qui ne favorisent pas la confiance entre les membres d'une même région, ce qui ne crée pas un environnement favorable à l'intégration.

### La place de la CEMAC dans le commerce international

Le commerce entre les pays membres de la CEMAC dans leur commerce total est passé de 5% au début des années 70 à moins de 2% en 2001, après avoir atteint un plancher historique à 0,9% en 1992.

**Graphique 1 : Répartition du commerce de la CEMAC en % (1970-2001),**

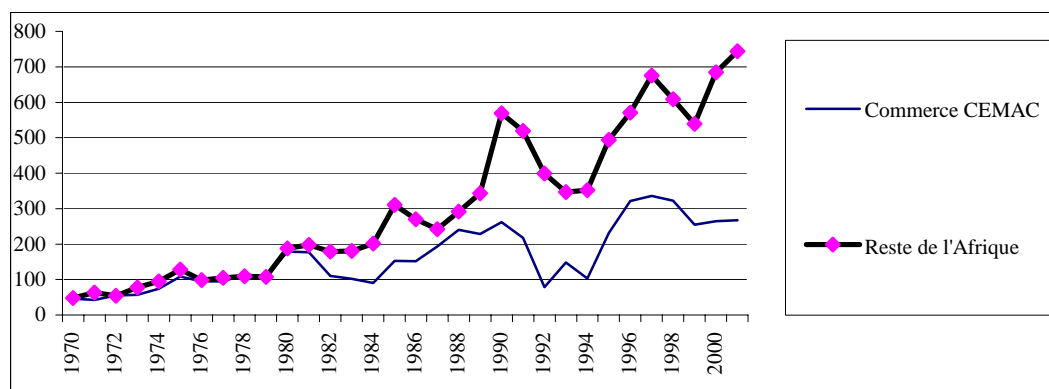


source : manuel de statistique de la CNUCED, calcul des auteurs

En termes de flux, le commerce des pays de la CEMAC avec le reste de l'Afrique a connu une croissance presque aussi forte que celle du commerce avec le reste du monde entre 1970 et 2001 (il a été multiplié respectivement par 15 et par 17 entre les deux dates).

Cependant, le commerce entre les pays membre de la CEMAC n'a pas connu une évolution similaire. Il a été multiplié seulement par près de 6 sur la même période. Il est à noter que depuis la création de la CEMAC en 1994, le commerce entre ses membres a été multiplié par plus de deux fois et demi.

**Graphique 2 : Commerce de la CEMAC en Afrique en millions de dollars (1970-2001)**

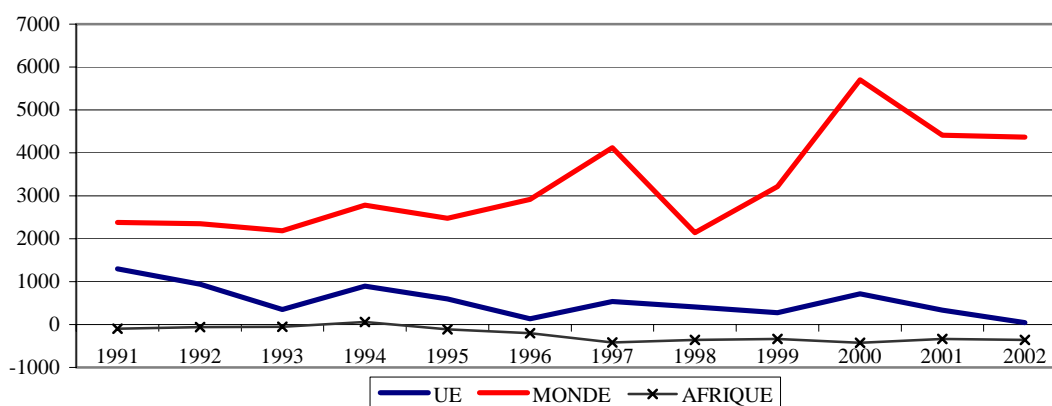


source : manuel de statistique de la CNUCED, calcul des auteurs

On pourrait à priori penser que les négociations commerciales multilatérales dans lesquelles les pays de la CEMAC sont impliqués vont renforcer cette tendance, du fait de l'augmentation du volume du commerce avec les autres pays. Cependant, ce n'est pas aussi évident qu'il n'y paraît. Les effets dynamiques du processus d'ouverture peuvent engendrer de nouvelles opportunités de commerce intra-régional, surtout dans le cadre d'une intégration renforcée.

### Les relations commerciales de la CEMAC et Sao Tomé et Príncipe avec l'UE

**Graphique 3 : Balance commerciale CEMAC + Sao-Tomé et Príncipe**



source : manuel de statistique de la CNUCED, calcul des auteurs

Bien qu'elle ait tendance à baisser, la balance commerciale des pays d'Afrique centrale avec l'UE est positive sur la période étudiée. Alors qu'elle était excédentaire de près de 1,3 milliard de dollars au début des années 90, elle s'établit à 46 millions en 2002. Cette tendance

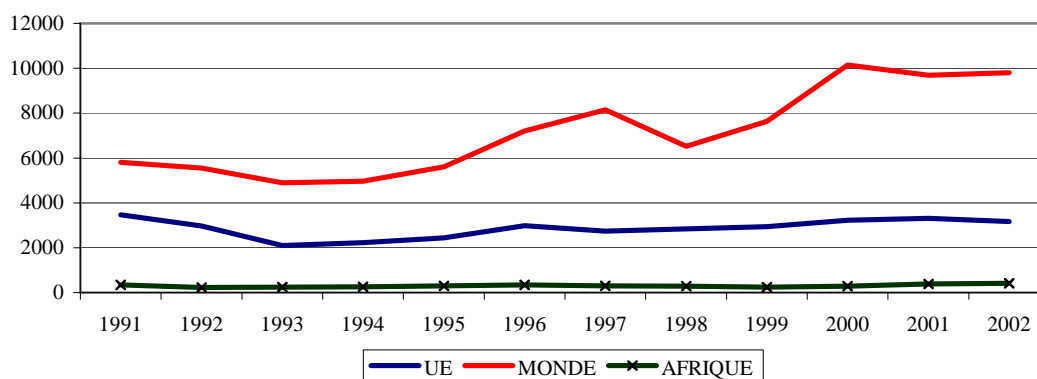
est à opposer à celle de la balance commerciale globale, dont l'excédent est passé de 2,4 milliards, en 1991, à 4,4 milliards de dollars en 2002.

Il est à noter qu'avec le reste de l'Afrique, la région connaît un commerce déficitaire avec une tendance à la détérioration.

### *Les exportations*

Au niveau des exportations, la région n'a pas connu de développement significatif des exportations vers l'UE durant la période. Après un léger recul des exportations vers l'UE au milieu des années 90, celles-ci ont retrouvé leur niveau du début de période : 3,2 milliards de dollars.

**Graphique 4: Exportations CEMAC + Sao-Tomé et Principe**



source : manuel de statistique de la CNUCED, calcul des auteurs

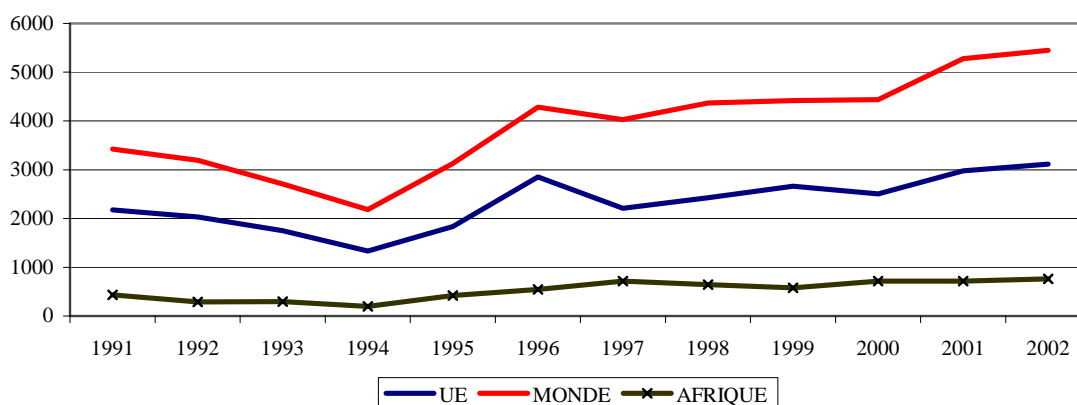
Les exportations vers le reste de l'Afrique sont restées stables à un niveau assez faible de l'ordre de 400 millions de dollars. Les exportations totales de la région ont quant à elles connu une croissance significative, passant de 5,8 en début de période à près de 10 milliards en 2002. Ainsi, les exportations vers l'UE représentaient la moitié des exportations globales de la région, alors qu'elles ne représentent plus qu'un tiers dix ans plus tard.

### *Les importations*

Les importations de la région en provenance de l'UE ont significativement augmenté en passant de 1,3 en 1994 à 3,1 milliards de dollars en 2002 ; après avoir connu une baisse entre 1991 (2,2) et 1994. La même tendance est observée pour les importations totales, ce qui s'explique aisément par le fait que l'UE est le premier fournisseur de la région avec en moyenne 60% des importations globales de la région.

Contrairement aux exportations vers le reste de l'Afrique, les importations en provenance des autres pays africains ont augmenté sur la période et représentent aujourd'hui près du double des exportations vers ces pays, ce qui explique la détérioration du solde commercial.

**Graphique 5: Importations CEMAC + Sao-Tomé et Príncipe**



source : manuel de statistique de la CNUCED, calcul des auteurs

### La structure du commerce

Comme le montre le tableau ci-dessous, les exportations des pays de la CEMAC et Sao-Tomé et Príncipe vers l'UE sont très concentrées sur les produits pétroliers, qui représentent près de la moitié (44%) des exportations (CTCI 3). Les produits alimentaires et animaux (CTCI 0) et les matières premières (CTCI 2), notamment le bois, représentent respectivement 23.5 % et 22% des exportations de la région. Enfin, avec près de 10%, les articles manufacturés issus de la transformation des matières premières constituent une part non négligeable des exportations vers l'UE.

Les importations en provenance de l'UE sont, elles, réparties de manière un peu plus homogène. Elles concernent en premier lieu les machines et matériels de transport, les produits de l'industrie chimique, les produits alimentaires et animaux et les articles manufacturés (qu'ils soient issus de la transformation des matières premières, ou non).

**Tableau 1 : Structure du commerce de la CEMAC (et Sao-Tomé et Príncipe) avec l'UE**

Code CTCI	Exportations	Importations
0 Pdts. alimentaires et animaux vivants	23.49%	17.38%
1 Boissons et tabacs	0.04%	1.82%
2 Matières brutes non comestibles	21.98%	1.82%
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et pdts connexes	43.90%	2.28%
4 Huiles, graisses d'origine animale ou vég.	0.01%	1.45%
5 Pdts. chimiques et pdts. connexes	0.00%	19.85%
6 Articles manuf. classés par matière première	9.98%	17.02%
7 Machines et matériel de transport	0.52%	31.59%
8 Articles manufacturés divers	0.06%	6.79%
9 Articles et transactions non classés	0.02%	0.00%

Source: Comtrade et calcul des auteurs

CTCI : Classification Type du Commerce International

### **3 Cadre d'analyse en équilibre général– le modèle GTAP**

#### **3.1 Pourquoi une analyse en équilibre général?**

L'analyse des politiques commerciales implique l'examen des implications des instruments de politique commerciale sur la structure productive des économies au niveau national et global. Les instruments de politique commerciale comme les droits de douanes ou les quotas ont des effets directs et indirects sur les prix relatifs des biens produits dans un pays donné. Etant donné que la composition, en termes de biens et services, de la production nationale varie, la demande de facteur de production varie aussi. Par conséquent, dans une économie donnée, il est difficile de concevoir qu'une modification de la politique commerciale ne puisse avoir d'impact que sur un seul secteur. En raison des différentes interactions entre secteurs et de leur force relative dans une économie donnée, il en résulte toujours une modification du poids des productions sectorielles. Ceci, par extension, affecte la composition relative des différents facteurs de production dans les différents secteurs.

Cette modification au niveau national peut, dans un contexte de commerce international, être étendu au niveau de l'économie globale. Les changements des prix relatifs des produits et des intrants, induits par une modification de la politique commerciale d'un pays, sont transmis aux industries et aux marchés d'intrants des autres économies avec lesquelles le pays en question commerce. Dès lors, afin que l'analyse des politiques commerciales soit pertinente et que les résultats produits soient robustes, il convient de prendre en compte les interactions sectorielles qui résultent d'une modification de ou des politiques commerciales d'un ou de plusieurs pays. La méthodologie d'équilibre général offre un cadre analytique permettant de prendre en compte les changements de production inter- et intra-sectoriels et par extension les variations de la demande des différents facteurs de production.

Cependant, ces modèles comportent des limites, particulièrement les modèles statiques qui ne tiennent pas compte des effets dynamiques induits par un changement de la politique commerciale. Le modèle GTAP (Global Trade Analysis Project) en fait partie. GTAP est un modèle multi-régional d'équilibre général calculable (EGC) conçu pour l'analyse en statique-comparative des questions de politique commerciale (Adams et al. 1997). Par ailleurs, on peut aujourd'hui envisager des versions dynamiques à ce modèle. Il peut être utilisé pour appréhender l'effet d'un changement de politique commerciale, au niveau national, bilatéral ou multilatéral, sur la production, l'utilisation des facteurs, les volumes de commerce et sur la répartition induite de bien-être entre pays. Etant donné que le modèle GTAP se polarise sur la re-allocation des ressources entre les secteurs de l'économie, il constitue un instrument idoine pour identifier les secteurs et pays qui gagnent ou qui perdent au changement de politique induit par le volet commercial des APE.

#### **3.2 Description des données et agrégations**

Le modèle GTAP est employé conjointement avec la base de données GTAP. Pour cette étude, nous utilisons la version 5 de la base de données. Cette version de la base a comme année de référence 1997 et identifie 66 régions ainsi que 57 secteurs et 5 facteurs de production.

Pour chaque région individuelle ou composée (pays ou agrégation de pays), il y a 57 secteurs dont on trouve les données dans la base de données globale de GTAP. Comme déjà précisé, tous les pays ne sont pas traités de manière individuelle dans GTAP. Cependant, afin

d'assurer une consistance macroéconomique globale, toutes les économies mondiales font partie de la base de données. Soit elles sont traitées individuellement, soit elles font partie d'une région composée ou sont incluses dans l'agrégat 'reste du monde'. Malheureusement, seulement une proportion très petite de pays africains sont individuellement désagrégés dans la version 5 de la base de données. La majorité des pays africains se retrouvent dans des agrégats régionaux. Ainsi, on retrouve les pays de la CEMAC dans l'agrégat « reste de l'Afrique Sub Saharienne ».

Les données commerciales bilatérales sont une composante cruciale de la base de données GTAP. Ce sont ces courants commerciaux bilatéraux qui transmettent les chocs de politique commerciale et de croissance entre les pays. Le commerce bilatéral est également important lorsque l'on se penche sur les implications sur les termes de l'échange. Les données bilatérales globales sont issues des données des Nations Unies COMTRADE. Ceci est complété avec des informations sur le commerce global de différents pays ou avec des statistiques commerciales bilatérales d'agrégat comme ceux du FMI, de la FAO et de la Banque mondiale.

Une autre composante importante de la base de données GTAP sont les données de protection. Ces données sont à la fois explicites et implicites. Explicite dans le sens où les revenus tarifaires ou les revenus d'exportation par produit sont disponibles. En outre, les données d'antidumping par produit et région sont également disponibles. Elles sont implicites dans le sens où les données commerciales bilatérales sont disponibles aussi bien aux prix des marchés qu'aux prix mondiaux. Les sources principales de données de protection varient. Dans le cas des tarifs, les tarifs agricoles sont obtenus à partir du Service de Recherche Economique, de l'UE et des taux appliqués ou MFN. D'autre part, les tarifs de marchandises sont fournis par le projet World Integrated Trade Solution (WITS) de la Banque mondiale et de la CNUCED (des détails de WITS sont présentés dans la section discutant la méthodologie SMART). Les données concernant les soutiens domestiques sont obtenues à partir des tableaux d'équivalents de subvention aux producteurs de l'OCDE et ceci peut être divisé en paiements de subventions à la production, de subventions d'inputs, de paiements basés sur la terre et le capital.

L'analyse de politique économique exige une agrégation qui est non seulement faisable mais également qui puisse fournir une information suffisante qui permettrait de faire des recommandations objectives. Les 66 régions ont été donc agrégées en 12 régions avec les différents pays ou agrégats de pays africains disponibles (tableau A en annexe).

Quant aux secteurs, l'agrégation devrait être à un niveau qui permet d'analyser les implications de l'APE au niveau des produits primaires, de l'industrie légère, de l'industrie lourde, du commerce et des services. Par conséquent, on est passé de 57 secteurs GTAP à 13 secteurs.

#### **4 Caractéristiques des économies africaines dans la base de données GTAP**

##### *4.1 Caractéristique macroéconomique et commerciales des économies africaines*

Le tableau 2 résume les caractéristiques macro-économiques et commerciales des économies africaines basées sur l'année de base de GTAP (1997). Il apparaît clairement que les économies africaines sont généralement de petites taille avec un PIB de moins 10 milliards de dollars US. La distribution des facteurs en termes de valeur ajoutée montre l'abondance de main-d'œuvre non-qualifiée. Ceci peut avoir des implications sur la concentration et la

qualité des marchandises. Le capital est le plus important au Botswana en raison de la structure de son économie comme montré dans le tableau 4. Une observation importante, mais qui ne surprend pas, est que la part du travail dans le revenu est au moins de 50 pour cent. En ce qui concerne les aspects commerciaux de l'APE, l'efficacité allocative de ces facteurs est susceptible de déterminer les impacts de l'APE sur la structure de l'industrie comme montré dans le tableau 3.

L'aspect le plus important dans le contexte de cette étude est probablement la dépendance de ces économies à l'égard du commerce (tableau 2). Sur la base du rapport somme d'exportations et d'importations sur PIB, l'agrégat XSS qui comprend les pays de la CEMAC, a un taux d'ouverture de 57,5 pour cent du PIB et se situe exactement dans la moyenne africaine (57,7%).

**Tableau 2: Caractéristiques Macroéconomique des pays**

<i>CODE pays (voir annexe 1)</i>	UE	BOT	XSC	MWI	MOZ	TZA	ZAM	ZW	XSA	UGA	XSS	ROW
<i>PIB et flux commerciaux (Demande Finale, milliards US\$, 1997)</i>												
PIB	8254.2	4.8	139.1	2.8	3.6	6.8	4.2	8.3	13.6	6.8	156.6	20381.0
Exportations	2577.0	3.0	34.9	0.6	0.4	1.1	1.1	2.6	7.4	0.7	41.2	3739.2
Importations	2509.9	2.2	32.2	0.5	1.0	2.1	1.0	3.3	4.9	1.1	48.9	3802.2
<i>Ouverture (parts, % PIBP)</i>												
Exportations	31.2	61.8	25.1	22.6	11.7	16.6	26.2	31.6	54.4	10.8	26.3	18.3
Importations	30.4	45.9	23.2	19.0	26.5	31.6	23.0	39.7	35.9	15.9	31.2	18.7
<i>Parts des Facteurs (% de la valeur ajoutée)</i>												
Terre	0.4	0.4	0.5	3.9	4.5	5.6	3.0	1.9	1.1	6.2	2.2	1.3
Travail non-qualifié	33.4	22.2	40.7	43.2	42.4	43.5	39.8	38.6	27.4	48.3	41.7	35.8
Travail qualifié	21.8	12.2	19.6	9.5	8.1	5.4	10.3	15.0	11.4	6.6	10.7	20.9
Capital	44.1	61.7	37.3	42.6	44.1	44.3	45.6	43.7	50.2	38.0	40.6	41.1
Ressources naturelles	0.3	3.6	1.9	0.9	0.9	1.2	1.3	0.7	9.8	0.9	4.8	0.9

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

L'hypothèse de désindustrialisation est une question centrale des débats liés au commerce. Même sans considérer les impacts potentiels de la pleine réciprocité avec l'UE de l'APE, la question de la désindustrialisation dans quelques pays dans certaines communautés économiques régionales (CER) est cruciale.

En termes de structure de production, les industries Agroalimentaires sont significatives pour l'ensemble reste de l'Afrique Subsaharienne (XSS), qui comprend la CEMAC. La compétitivité de telles industries constituerait une question importante des APE.

Le commerce et les services semblent être des industries cruciales dans tous les pays. Ils constituent au moins un tiers des économies. Ces secteurs devraient être des centres d'intérêt au cours des négociations des APE.

**Tableau 3: Structure de la production (% de la production)**

	EU	BOT	XSC	MWI	MOZ	TZA	ZMB	ZWE	XSF	UGA	XSS	ROW
Grains	0.3	0.5	0.5	6.8	4.9	8.8	3.5	1.6	1.1	4.6	4.9	0.9
Fruits et légumes	0.5	0.2	0.6	2.3	6.0	3.4	1.0	0.7	0.6	22.2	2.3	0.9
Graines oléagineuses	0.1	0.0	0.0	0.7	0.2	0.9	0.4	0.2	0.2	0.7	0.5	0.2
Sucre	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	3.6	0.4	0.8	1.0	0.9	0.5	0.1
Coton	0.0	0.0	0.0	0.2	0.5	1.2	0.5	1.3	0.5	0.3	0.8	0.1
Autres récoltes	0.3	0.0	0.4	15.5	6.2	7.3	4.4	6.6	1.6	4.9	3.4	0.3
Animaux et pdts. animal	1.3	1.6	1.9	1.4	2.3	2.2	2.1	3.2	1.5	5.1	2.9	1.3
Ressources naturelles	0.8	28.8	5.6	2.8	4.4	5.1	5.6	3.9	21.5	3.8	11.7	2.5
Industries agroalimentaires	5.7	4.9	7.0	10.9	10.9	16.1	11.3	12.2	7.5	6.3	11.4	5.2
Industries légères	5.5	1.8	5.8	6.3	1.7	3.9	5.3	6.2	7.8	1.4	5.0	6.0
Secteurs Industriels	23.9	9.6	22.9	9.6	2.3	6.3	15.1	15.7	11.4	2.8	9.9	23.2
Commerce	16.4	10.8	18.6	25.1	32.2	20.1	19.1	14.9	15.1	17.6	20.8	16.9
Services	45.2	41.8	36.5	18.2	28.5	21.2	31.2	32.7	30.3	29.5	25.9	42.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

#### 4.2 Commerce par secteur

Les tableaux 4 et 5 montrent les parts d'exportation et d'importation par secteur relativement aux commerce total de biens et services. Pour l'ensemble reste de l'Afrique Subsaharienne (XSS) le secteur basé sur les ressources naturelles domine ses exportations. Dans une moindre mesure, les exportations industrielles sont importantes et un APE avec pleine réciprocité entraînerait très probablement certaines difficultés.

**Tableau 4: Parts des exportations par secteurs (% des Exportations totales)**

	EU	BOT	XSC	MWI	MOZ	TZA	ZMB	ZWE	XSF	UGA	XSS	ROW
Grains	0.3	0.0	0.7	0.2	0.8	1.1	0.1	3.1	0.1	0.2	0.1	0.7
Fruits et légumes	0.7	0.0	2.1	0.7	7.0	7.1	0.6	1.6	0.1	1.4	1.6	0.6
Graines oléagineuses	0.1	0.0	0.1	0.7	1.3	1.1	0.3	0.3	0.0	0.3	0.4	0.4
Sucre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Coton	0.0	0.0	0.1	1.0	5.6	12.1	1.1	5.3	0.0	2.6	2.9	0.2
Autres récoltes	0.4	0.0	0.5	68.0	1.3	20.7	2.7	28.8	0.2	61.4	9.8	0.7
Animaux et pdts. animal	0.4	0.3	0.6	0.1	0.1	1.3	0.2	0.4	0.1	1.2	0.3	0.4
Ressources naturelles	1.2	73.8	11.7	2.2	5.0	2.7	1.9	3.9	57.4	5.8	48.0	8.2
Industries agroalimentaires	5.9	2.6	4.1	3.5	27.6	10.9	2.7	7.4	7.3	4.5	5.2	3.9
Industries légères	10.6	2.7	7.7	8.4	3.9	5.1	4.0	9.1	12.6	0.5	3.8	10.5
Secteurs Industriels	61.8	13.3	57.2	1.2	9.6	7.1	61.8	27.6	7.9	3.3	13.5	56.6
Commerce	7.4	2.7	8.9	5.8	12.8	21.3	7.1	5.5	7.9	8.1	6.9	8.5
Services	11.2	4.6	6.4	8.3	24.9	9.1	17.5	7.1	6.4	10.7	7.3	9.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

Les parts d'importation sont également un point de départ important pour comprendre les implications potentielles des APE. Le tableau 5 montre toutes les importations des divers produits dans chacun des pays ou des agrégats. La structure d'importations du reste de l'Afrique Subsaharienne (XSS) est très similaire à celle des exportations. Les ressources naturelles dominent les importations (L'agrégat XSS ne comprend pas que les pays de la

CEMAC). Cependant, l'information la plus intéressante serait la distribution de ces importations en termes de source et de type. En d'autres termes, les données sur les importations en provenance de l'UE dans chacun de ces pays seraient plus instructives en ce qui concerne l'analyse des APE, notamment sur la question de la réciprocité et des implications en matière de revenus fiscaux.

**Tableau 5: Parts des importations par secteurs (% des importations totales)**

	EU	BOT	XSC	MWI	MOZ	TZA	ZMB	ZWE	XSF	UGA	XSS	ROW
Grains	0.4	0.0	0.9	0.2	0.9	1.3	0.1	3.8	0.1	0.3	0.1	1.0
Fruits et légumes	0.8	0.0	2.9	0.7	7.2	7.9	0.9	2.0	0.1	1.8	2.1	0.8
Graines oléagineuses	0.1	0.0	0.2	0.7	1.7	1.6	0.3	0.4	0.0	0.5	0.6	0.5
Sucre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Coton	0.0	0.0	0.1	0.9	5.1	11.5	1.1	5.0	0.0	2.6	2.9	0.2
Autres récoltes	0.4	0.0	0.5	67.9	1.4	22.0	2.9	28.9	0.2	62.1	10.3	0.7
Animaux et pdts. animal	0.4	0.3	0.6	0.1	0.1	1.4	0.2	0.4	0.1	1.4	0.3	0.4
Ressources naturelles	1.2	72.8	12.7	2.1	5.0	2.5	1.8	3.9	55.0	5.6	47.6	8.1
Industries agroalimentaires	6.7	3.9	5.3	5.3	33.1	13.1	4.4	10.4	11.2	5.3	6.5	5.0
Industries légères	10.8	2.8	8.0	9.0	4.0	5.0	4.1	9.0	13.2	0.5	3.9	11.2
Secteurs Industriels	61.6	13.4	55.3	1.1	9.2	6.6	61.7	25.6	7.3	3.1	12.9	55.8
Commerce	7.0	2.5	7.9	5.0	11.0	18.5	6.5	4.6	7.1	7.3	6.2	7.7
Services	10.6	4.3	5.7	7.1	21.4	7.9	16.0	6.0	5.7	9.6	6.6	8.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

#### 4.3 Niveau et structure de la protection: une base pour l'APE

Le niveau et la structure de la protection calculés à partir de la base de données GTAP fournissent les conditions initiales ou le cadre de référence à partir duquel vont être évalués le volet commercial de l'APE. Ce cadre de référence doit être vu à deux niveaux. Le premier niveau est la protection existant par rapport aux importations en provenance de l'union européenne. La structure de la protection est fournie dans le tableau 6.

**Tableau 6: Droits de douanes Ad Valorem (%) sur les importations en provenance de l'UE**

	BOT	XSC	MWI	MOZ	TZA	ZMB	ZWE	XSF	UGA	XSS
Grains	25.8	38.8	24.9	2.5	17.5	12.4	6.4	0.5	63.7	11.1
Fruits et légumes	25.6	25.6	33.0	18.8	9.8	11.1	15.8	5.6	27.4	18.4
Graines oléagineuses	38.2	38.2	39.6	2.5	13.3	0.0	4.9	12.8	63.7	9.8
Sucre	17.1	0.2	0.0	7.6	0.0	0.0	0.0	8.7	15.0	0.0
Coton	34.0	17.1	42.3	2.5	39.5	0.1	0.0	0.1	14.9	3.5
Autres récoltes	9.2	9.2	37.3	4.1	30.1	5.2	7.8	12.9	5.2	16.6
Animaux et produits animal	13.0	7.3	18.9	12.9	27.2	8.2	4.9	2.4	1.0	15.0
Ressources naturelles	28.7	0.1	0.3	7.8	2.5	20.1	13.0	13.4	11.4	7.6
Industries agroalimentaires	67.1	71.4	32.3	30.5	21.3	16.5	42.9	29.6	18.2	22.9
Industries légères	25.5	12.1	24.5	21.9	23.5	12.4	21.8	26.8	15.9	20.9
Secteurs Industriels	23.9	7.2	17.4	9.8	17.1	10.8	14.9	27.3	13.8	14.7
Commerce	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.3	0.0	3.0	0.0	1.4
Services	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.5	5.0	6.8	0.0	4.1
Moyenne (sans. commerce & services)	28.0	20.7	24.6	11.0	18.3	8.8	12.0	12.7	22.7	12.8
Moyenne (avec commerce & services)	23.7	17.5	20.8	9.3	15.5	9.1	10.6	11.5	19.2	11.2

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

Le tableau montre les tarifs appliqués moyens sur les marchandises importées de l'UE. Il apparaît qu'en moyenne, les industries agroalimentaire et légère sont fortement protégées comme le montrent les tarifs élevés qui peuvent être vues, en première analyse, comme des éléments de la politique industrielle dans ces pays. C'est l'utilisation de cette protection, en tant qu'élément de la politique industrielle, qui est récemment devenue un aspect important du discours concernant l'espace de politique « policy space » pour les pays en voie de développement. La deuxième manière d'appréhender les tarifs élevés sur les marchandises européennes est de les considérer comme une source de revenu. En considérant que les tarifs sont fortement imposés dans les secteurs qui importent le plus, un APE avec pleine réciprocité aurait des implications significatives en matière de revenu, en plus des aspects commerciaux de création et de déviation. Pour les aspects commerciaux, l'effet net en termes d'expansion commerciale sera déterminé à l'étape suivante de l'étude.

Le tableau 7 est plus spécifique car il donne des indications sur ce qui pourrait être prévu en termes de création et détournement de commerce. Le tableau montre les tarifs moyens ad valorem intra-africains. Il peut se lire comme suit : Les tarifs moyens appliqués par les pays au dessus des colonnes sur des marchandises issues de chacun des pays de la première colonne. Par exemple, le reste de l'Afrique Sub Saharienne prélève des taxes à l'importation de 9,4 % sur les marchandises zambiennes. Ce qui émerge des données de protection intra-africaine est l'importance des barrières commerciales. Le Botswana apparaît comme étant le pays le plus protecteur, alors que le Mozambique prélève généralement les plus bas tarifs sur le commerce. De façon générale, les pays africains pratiquent des tarifs substantiels sur les échanges intra-africains. Ceci indique que, malgré le manque d'information désagrégée de GTAP sur différents pays, des barrières significatives et substantielles demeurent entre les pays africains. Ainsi, en plus de la question de la réciprocité par rapport à l'UE, la plupart des tarifs intra-africains devront être démantelés accentuant les craintes liées à la perte de revenu douanier et à la désindustrialisation pour la majorité des pays.

**Tableau 7: Droit de douanes ad valorem moyen Intra-Africain (%)**

	BOT	XSC	MWI	MOZ	TZA	ZMB	ZWE	XSF	UGA	XSS
Botswana	0.0	0.0	18.7	6.2	4.4	10.1	13.5	11.6	24.6	9.7
Reste de la SACU	0.0	0.0	7.6	4.3	16.9	4.7	17.2	15.4	12.3	14.3
Malawi	22.2	18.3	0.8	5.7	10.6	10.3	13.0	10.1	12.2	7.7
Mozambique	20.8	14.2	9.8	0.3	11.5	11.1	12.2	10.9	20.8	6.2
Tanzanie	20.2	15.8	12.5	7.6	0.0	10.2	20.5	14.9	9.8	18.2
Zambie	24.2	13.9	4.1	6.5	15.1	0.5	11.8	11.9	17.7	9.4
Zimbabwe	23.6	17.3	16.5	5.7	12.6	9.9	1.9	13.5	16.9	13.8
Reste de l'Afrique du Sud	22.0	16.9	19.0	6.5	6.9	11.9	13.2	12.4	21.1	17.9
Ouganda	20.6	16.7	18.4	5.8	15.3	10.8	12.4	11.3	4.3	19.4
Reste de l'Afrique SubSaharienne	20.2	15.2	18.2	5.9	17.5	11.1	9.5	13.0	12.9	7.8
Droit de douane moyen	17.4	12.8	12.6	5.4	11.1	9.1	12.5	12.5	15.3	12.4

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

La majeure partie de la protection tarifaire intra-Africaine est concentrée sur les industries légères et agroalimentaires (voir le tableau 8).

**Tableau 8: Droit de douane moyen par secteurs sur le commerce Intra-Africain (%)**

	BOT	XSC	MWI	MOZ	TZA	ZMB	ZWE	XSF	UGA	XSS
Grains	31.4	30.7	3.9	1.2	19.2	4.1	19.0	3.1	32.8	7.6
Fruits et légumes	22.8	22.8	23.3	7.3	14.6	16.4	21.5	13.4	47.9	19.9
Graines oléagineuses	34.0	34.0	30.8	7.8	11.9	0.0	0.6	22.8	38.7	18.4
Sucre	11.4	0.1	0.0	5.9	0.0	0.0	0.0	6.8	13.3	0.0
Coton	15.1	9.5	22.7	0.3	3.3	0.6	0.3	0.0	7.8	3.6
Autres récoltes	8.2	8.2	22.7	9.0	19.1	13.0	32.8	23.8	13.7	37.4
Animaux et produits animal	5.7	5.1	2.0	4.7	15.6	14.3	1.5	7.8	1.8	12.3
Ressources naturelles	20.5	0.7	2.5	5.7	8.6	20.0	8.8	10.8	7.5	10.3
Industries agroalimentaires	57.2	56.2	37.7	7.7	27.9	13.5	26.5	21.0	14.4	19.7
Industries légères	21.9	13.3	24.1	17.5	26.0	17.0	33.4	22.0	15.9	17.1
Secteurs Industriels	22.8	4.9	10.6	11.1	13.8	7.7	27.4	23.3	20.4	17.8
Commerce	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.3	0.0	2.8	0.0	1.2
Services	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.3	6.3	5.2	0.0	3.0

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

En l'absence de la réciprocité avec l'UE, il y a un potentiel pour la création de commerce intra-africain si ces barrières tarifaires devaient être éliminées<sup>2</sup>. Cependant, avec le principe de réciprocité, la création commerciale pour la plupart des producteurs africains efficaces n'est pas susceptible d'être maximisée en raison de l'avantage concurrentiel des producteurs européens. Les secteurs de la production primaire, des grains (céréales), des légumes et d'autres récoltes sont également fortement protégés. Etant donné que la production primaire est consommatrice de main-d'œuvre, la création de commerce et les possibilités de spécialisation dans ces secteurs existent réellement dans le cadre des APE.

## 5 Le cadre de modélisation en équilibre partiel – Le Modèle WITS/SMART

### 5.1 Pourquoi un modèle en équilibre partiel?

Dans une section précédente, il est dit que l'analyse des politiques commerciales est plus robuste lorsqu'elle est entreprise dans un cadre d'équilibre général. Ceci peut effectivement être vu comme la meilleure option, du fait que modèles d'équilibre général mesurent non seulement les effets directs des changements simulés, mais également les effets indirects (second-round) qui incluent des effets inter-industriels et des ajustements macro-économiques. Cependant, la majorité des pays africains ne sont pas individuellement présents dans les bases de données des modèles globaux, en raison du manque de données désagrégées au niveau de ces pays. Seulement quelques-uns sont présents individuellement, alors que la plupart font partie d'ensembles agrégés, à savoir le reste de la SACU, le reste de l'Afrique australe et le reste de l'Afrique sub-Saharienne, qui comprend la CEMAC. En conséquence, un cadre de modélisation en équilibre partiel représente une option alternative pour ces pays qui ne sont pas présents individuellement dans la base.

Cette section décrit donc la méthodologie d'équilibre partiel qui sera employée dans l'étude pour compléter les résultats de l'analyse en équilibre général effectuée dans le cadre GTAP. La distinction principale qui doit être notée au départ est que dans un modèle d'équilibre

<sup>2</sup> Une intégration régionale plus profonde, par le démantèlement des tarifs intra-Africains et des barrières non-tarifaires, est l'un des principes des APE. Il est dès lors possible qu'au cours des négociations les pays africains s'engagent à réduire les barrières intra-africaines en contrepartie d'un engagement de non-réciproque de l'UE.

partiel, les implications inter-sectorielles (second-round effects) d'un changement de politique commerciale ne sont pas prises en considération. De même, les implications inter-régionales telles celles qui peuvent survenir au sein des CER sont ignorées dans un cadre d'équilibre partiel. Le seul point de convergence des modèles d'équilibre partiel et général est qu'il est possible dans un modèle d'équilibre partiel d'analyser les effets de politique commerciale sur la création et le détournement de commerce, le bien-être et même sur des revenus tarifaires, en maintenant bien sur toute chose égale par ailleurs.

Milner et al. (2002) en fournissant un cadre analytique simple expliquant les soubassements théoriques de la modélisation en l'équilibre partiel, notent que pour appréhender de manière adéquate les interactions sectorielles et les élasticités de substitution entre les facteurs, et pour simuler les effets dynamiques dans leur étude sur les APE, un modèle d'équilibre général serait souhaitable. Cependant, en raison du manque de modélisation en EGC pour les pays en voie de développement (et donc du manque de données), ils considèrent que la modélisation en équilibre partiel représente un choix alternatif. Ils observent aussi, de manière pertinente, que les bases de données pour les modèles EGC manquent de détail pour tenir compte des produits sensibles et spéciaux qui intéressent spécifiquement les pays africains et l'UE. Malgré ses imperfections, un cadre d'équilibre partiel peut alors être un outil adéquat pour tenir compte du principe du traitement spécial et différencié en utilisant dans l'analyse des données commerciales détaillées. Bien que les modèles d'équilibre partiel aient des inconvénients, ils ont l'avantage de travailler à un niveau très fin de détail, comme au niveau des lignes tarifaires.

## **6: Impact économique et sur le bien-être des APE pour l'Afrique**

### *6.1 L'analyse en équilibre général*

Dans cette section, sont discutés les résultats des simulations en équilibre général. Plusieurs scénarios sont présentés, chacun concerne une option possible des négociations d'APE. Il est à noter que c'est plus le sens des variations des variables économiques qui importe, que leur valeur. **En effet, les valeurs, étant plus sensibles aux hypothèses du modèle, ne donnent qu'un ordre de grandeur, alors que les sens des variations sont beaucoup plus robustes et apportent une aide utile à la décision en matière de politique commerciale, notamment dans le cadre des négociations des APE.**

#### **6.1.1 Le scénario de référence**

L'accord d'association de Cotonou indique que les APE devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2008. Avant cette date, divers accords internationaux auront été mis en œuvre, avec des implications importantes sur le paysage économique mondial. Les principaux événements qui précéderont le lancement des APE sont : l'élargissement de l'union européenne ; le démantèlement des quotas pour le textile et l'habillement ; la mise en œuvre de l'accord de l'Uruguay Round sur le soutien domestique et les subventions à l'exportation ; l'accès complet de la Chine à l'OMC et la conclusion du cycle de Doha.

Il n'est pas aujourd'hui évident de savoir comment les résultats du cycle de Doha affecteront les APE. Par conséquent, nous ne les avons pas intégrés dans le scénario de référence, au même titre que quatre autres évolutions.

***Elargissement de l'UE:*** Une politique commerciale harmonisée et intégrée sera mise en place dans l'UE avant que les APE n'entrent en vigueur. Afin d'en tenir compte, nous avons supprimé tous les tarifs et subventions à l'exportation aussi bien que les barrières non-

tarifaires entre l'UE-15 et les nouveaux dix membres. Nous avons également éliminé les entraves au commerce entre les 10 nouveaux membres de l'UE. Enfin, tous les secteurs des nouveaux membres ont le même niveau de protection, vis-à-vis du reste du monde, que celui de l'EU-15 au moment de l'accession. Ceci signifie que certains des taux de droits appliqués par les nouveaux membres de l'UE ont augmenté ou ont été réduits jusqu'aux niveaux de ceux des anciens membres de l'UE.

**Tableau 9: Variation (%) des tarifs des nouveaux membres pour un TEC européen harmonisé**

	Am. Nd	Japon	ASS	Chine	RDM
Céréales	169.7	251.25	22.35	128.93	181.44
Légumes	-16.18	-9.38	20.83	-22.46	-29.61
Graines oléagineuses	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00
Sucre	1521.94	1576.00	1521.94	1511.54	1598.65
Cotton	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00
Autres récoltes	-77.04	-69.00	-71.82	-80.00	-70.75
Bétail	7.33	23.23	24.07	18.83	50.00
Produits d'orig. Animale	-75.74	-70.67	-63.79	-78.69	-69.29
Pêche	83.67	1.4*	700.00	52.17	-12.20
Autres Ressources Naturelles	-86.96	-95.24	-100.00	-86.21	-33.33
Agro-industrie	-24.92	43.06	-8.80	-6.73	16.27
Textiles	-22.33	-8.14	159.52	-25.78	-2.15
Habillement	16.67	31.46	112.28	-42.49	-29.41
Industries de basses tech.	-57.63	-35.21	-61.19	-44.06	-33.33
Industries de moy. tech.	-47.95	-38.67	16.67	-36.90	-53.06
Industries lourdes	-60.98	-49.51	-66.67	-54.37	-69.47

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

\* Tarif de 1.4% sur le poisson importé du Japon

**Elimination des quotas de l'AMF (implémentation de l'accord Textiles-Vêtements):** On s'attend à ce que l'élimination progressive de l'accord multifibre sur les textiles et l'habillement ait des implications significatives pour les pays en voie de développement. Il était donc important d'en tenir compte. Comme dans d'autres études sur le sujet, l'élimination des quotas a été prise en compte à travers l'élimination des équivalents en taxe à l'exportation vers les marchés des pays développés en particulier.

**Mise en oeuvre de l'Uruguay Round :** L'union européenne est traditionnellement un grand utilisateur de subventions à l'exportation et de soutien domestique particulièrement dans l'agriculture. Tandis qu'on s'attend à ce que les négociations du cycle de Doha aboutissent à un accord qui aura des impacts conséquents sur la façon dont ces deux instruments sont appliqués, les engagements de l'Uruguay round restent encore en suspens. Le scénario de référence prévoit une réduction de 20 pour cent pour les soutiens domestiques dans les pays développés et 13 pour cent pour les pays en voie de développement. Dans le cas des subventions à l'exportation dans l'agriculture, les réductions sont respectivement de 36 pour cent et 24 pour cent pour les pays développés et en voie de développement, comme contenus dans l'Uruguay round.

**Accession de la Chine à l'OMC:** L'accès complet de la Chine à l'OMC devrait avoir des conséquences majeures aussi bien sur les pays développés que sur les pays en voie de développement. A la fin de la période d'accession, tous les membres de l'OMC devront imposer des tarifs NPF sur les produits chinois. Ceci est pris en compte dans le scénario de référence en réduisant les tarifs sur les produits chinois au niveau des tarifs NPF appliqués par les membres de l'OMC.<sup>3</sup>

### **6.1.2 Scénarios pour les Accords de Partenariat Economique entre l'UE et les pays d'Afrique Sub-Saharienne**

**Scénario 1 – Réciprocité de l'ASS aux tarifs préférentiels de l'UE:** Un des principes de base des APE est le principe de réciprocité. Ce scénario évalue les implications d'un APE dans le cas où l'Afrique Sub-Saharienne (ASS) appliquerait le même régime préférentiel à l'UE que celui dont elle bénéficie actuellement de la part de l'UE.

La pleine réciprocité est-elle faisable dans le cadre des APE? Comme le montre le tableau ci-dessous, l'UE prélève généralement de bas tarifs<sup>4</sup> sur les importations en provenance d'ASS. Par conséquent, tous les tarifs appliqués par l'ASS qui sont au-dessus de ceux prélevés par l'UE sur les produits africains sont réduits au niveau de ces derniers (pleine réciprocité). L'idée générale est que les APE soient négociés essentiellement pour établir une association compatible avec l'OMC et pas nécessairement pour créer une zone de libre échange, qui exigerait la pleine libéralisation commerciale<sup>5</sup>.

A l'inverse, pour les secteurs, tels que l'agro-industrie, les céréales, le sucre, le bétail et la pêche, les tarifs de l'ASS devraient être augmentés afin de les établir au niveau des tarifs de l'UE. Cependant, nous ne le faisons pas dans ce scénario pour deux raisons. D'abord, dans le cas de l'agro-industrie, il y a les protocoles bœuf et sucre dont tient compte l'agrégation pour l'UE et qui sont très spécifiques. La deuxième raison est que les tarifs de l'UE sont au-dessus des tarifs de l'ASS à cause des crêtes et de l'escalade qui sont des éléments particuliers des négociations. Les protocoles, les crêtes et l'escalade tarifaire sont susceptibles d'être une partie des négociations des APE mais pas en tant qu'élément de la pleine réciprocité. En se basant sur le tableau suivant, la réciprocité devrait être une question importante dans les secteurs tels que les textiles et vêtements ; les secteurs industriels ; et la plupart des secteurs de produits primaires.

---

<sup>3</sup> Sur la base des tarifs actuellement appliqués sur les marchandises chinoises, les secteurs suivants se sont avérés les plus importants quant à l'accession de la Chine à l'OMC:

- produits d'origine animale, habillement, produits des industries de basses et moyenne technologie dans le cas de l'Afrique sub-Saharienne;
- céréales et produits des industries de basses technologie dans le cas du RDM;
- céréales, autres ressources naturelles et produits des industries de moyenne technologie en Amérique du Nord ;
- autres ressources naturelles, produits des industries de basses et moyenne technologie pour le Japon ; produits des industries de basses et moyenne technologie pour l'Union européenne élargie.

<sup>4</sup> En raison de l'agrégation de différents produits et régions, la plupart des tarifs que l'UE prélève sur des importations provenant d'ASS sont différent de zéro. Les préférences n'impliquent pas nécessairement l'accès en franchise de droits. La convention de Lomé a donné un accès en franchise de droits à 95% des lignes tarifaires des membres du groupe ACP. Mais avec le temps, les barrières non-tarifaires se sont accumulées et leur équivalent tarifaire ont été pris en compte dans la base de données de GTAP, quand cela a été possible.

<sup>5</sup> Une zone de libre-échange entre l'UE et l'ASS est présentée comme scénario alternatif au cas où les négociations viseraient par la suite l'établissement d'une ZLE plutôt que ce qui est actuellement perçu comme objectif.

**Tableau 10: Variation en % des tarifs de l'ASS dans le cas de la réciprocité.**

	Tarif de l'UE / ASS	Tarifs de l'ASS / l'UE	Var. % des tarifs de l'ASS
Céréales	41.6	10.5	296.2
Légumes	14.5	17.1	-15.2
Graines oléagineuses	0.0	9.6	-100.0
Sucre	251.4	1.5	16660.0
Coton	0.0	3.6	-100.0
Récoltes	3.1	16.1	-80.7
Bétail	36.6	11.7	212.8
Produits d'orig. Anim.	6.3	9.9	-36.4
Pêche	12.0	9.3	29.0
Energie	0.0	9.5	-100.0
Ressources Naturelles	0.0	13.1	-100.0
Agro-industrie	39.4	23.9	64.9
Textiles	10.9	16.4	-33.5
Habillement	12.1	29.6	-59.1
Indus. de basses tech.	2.6	23.5	-88.9
Indus. de moy. tech.	2.1	15.4	-86.4
Industries lourdes	1.4	15.8	-91.1

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

**Scénario 2 – Approfondissement de l'intégration régionale sans réciprocité:** L'accord d'association de Cotonou plaide pour une intégration plus approfondie entre les pays ACP. On peut s'interroger sur l'acceptabilité, pour une UE « *bienveillante* », d'une intégration plus profonde de l'ASS comme substitut à la pleine réciprocité immédiate? Dans ce scénario, le principe d'un approfondissement de l'intégration régionale en Afrique est étudié. Dans le scénario 1, il était évident que l'Afrique serait perdante non seulement en termes économiques, mais également en termes de bien-être. Le raisonnement qui sous-tend ce deuxième scénario est que la raison pour laquelle la plupart des pays africains n'ont pas pu exploiter les préférences dans le cadre de Lomé est la contrainte de capacité d'offre. Ces pays ont besoin d'établir dans le temps ces capacités. Ce scénario présente une option où les pays de l'ASS libéralisent le commerce entre eux sans réciprocité immédiate avec les préférences accordées par l'UE, de sorte qu'ils puissent par la suite pouvoir concurrencer les producteurs et les exportateurs européens.

**Scénario 3 – Zone de libre échange (ZLE) ASS-UE:** Les scénarios 1 et 2 ne considéraient pas nécessairement une association qui déboucherait sur une zone de libre échange. Ainsi, dans le scénario 1, afin de rendre l'association compatible avec l'OMC, les pays d'ASS doivent rééquilibrer le traitement préférentiel qu'ils reçoivent actuellement de l'UE. De son côté, l'UE ne prend aucune mesure sur les protocoles des produits, ainsi que sur les barrières non-tarifaires. L'objectif du deuxième scénario est de fournir un espace pour l'établissement de capacité de production dans les régions de l'ASS avant la réciprocité. Dans ce troisième scénario, on explore l'option d'une ZLE entre l'ASS et l'UE. Dans ce scénario donc, on élimine toutes les entraves au commerce bilatéral entre l'ASS et l'UE.

### 6.1.3 Résultats des simulations

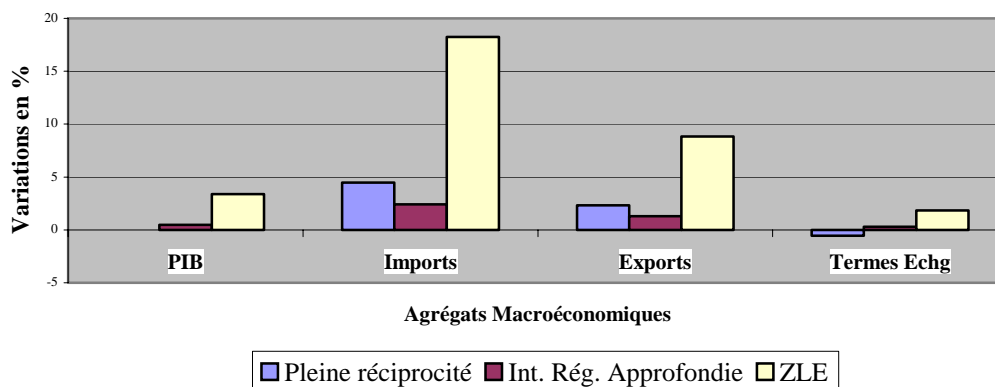
#### *Variables macroéconomique, commerce et bien-être : effets agrégés*

Les résultats détaillés de ces trois scénarios sont présentés dans le tableau en annexe.

**S1-** Dans les diagrammes ci-dessous, les résultats indiquent que dans le cadre d'une pleine réciprocité, les impacts sur le volume du PIB sont négatifs pour l'ensemble des régions autres que l'UE. Le revenu de l'ASS décline de manière marginale. L'effet de la réciprocité sur l'ASS est davantage prononcé en termes de commerce et de bien-être (mesuré par la variation équivalente). Les importations de l'ASS se développent plus rapidement que ses exportations, et combinée avec la détérioration dans les termes de l'échange, sa balance commerciale s'aggrave de 1,868 milliards USD. L'effet marginal sur le PIB combiné à la dégradation de la balance commerciale et à la détérioration des termes de l'échange, ont, comme conséquence, une perte de bien-être pour la région d'ASS dans le cadre de la pleine réciprocité.

**S2-** Les entraves au commerce entre les pays africains limitent évidemment la réalisation de gains économiques et de bien-être. L'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires (scénario 2) peut potentiellement augmenter sensiblement les revenus et le bien-être dans la région (ASS). Comme l'indiquent les deux diagrammes ci-dessous, un scénario où les pays africains libéralisent le commerce entre eux, dans le cadre d'APE sans réciprocité immédiate, a pour conséquence des gains en termes de PIB et de bien-être. Tandis que la balance commerciale indique toujours une détérioration, les autres indicateurs économiques sont positifs pour la région. Les termes de l'échange, qui sous la pleine réciprocité enregistrent une détérioration, s'améliorent dans un scénario d'approfondissement de l'intégration régionale.

**Graphique 6 : Effets sur le revenu et le commerce de différents Scénarios**

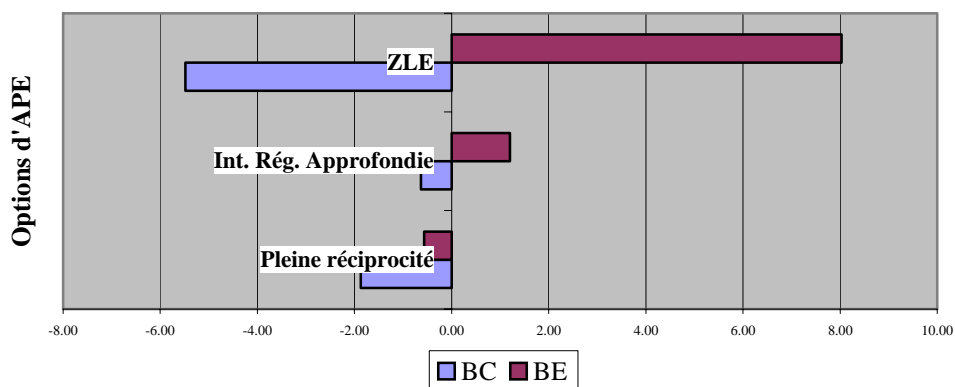


Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

**S3-** La région d'ASS retire les plus grands bénéfices d'un APE lorsque celui-ci prend la forme d'une ZLE plutôt que celle d'un accord d'association qui ne prenne pas en compte toutes les entraves au commerce avec de l'UE. Le PIB de l'ASS augmenterait de 3.4 % dans un accord de ZLE. Les termes de l'échange seraient également plus favorables.

Si les gains en bien-être et la balance commerciale seraient meilleurs dans une région d'ASS intégrée, qui n'appliquerait pas de réciprocité immédiate, que dans le cadre d'un APE avec pleine réciprocité, c'est bien une ZLE qui fournit les gains les plus élevés à la région (plus de 8 milliards USD). Cependant, ces gains se réaliseraient au prix d'ajustements macroéconomiques importants coûteux, notamment en termes de balance commerciale.

**Graphique 7 : Effets sur la Balance commerciale et le Bien-être  
(milliardsUSD)**



Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

#### *Structure industrielle en ASS: options d'EPA*

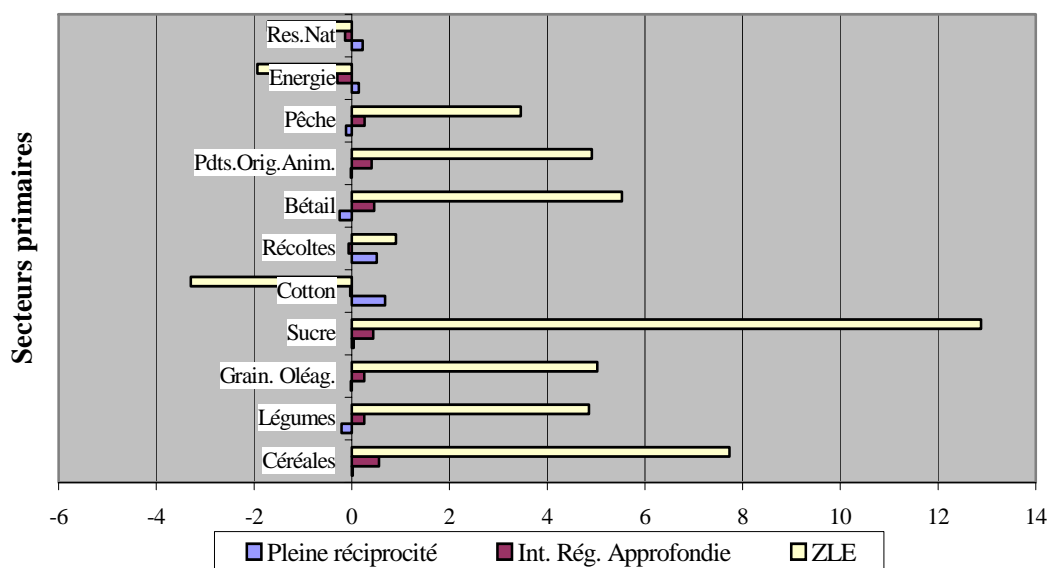
La majorité des pays africains ont mis en place des politiques industrielles qui essaient de diversifier leur économie. Une des raisons données à la marginalisation de l'Afrique dans le commerce global est le manque de diversification de ses exportations. En conséquence, l'impact des APE sur la structure industrielle de ces pays est important. Le tableau en annexe 2 indique les impacts probables du principe de réciprocité sur les industries d'ASS. Une intégration régionale approfondie pourrait potentiellement fournir un espace pour la diversification de la production et des exportations. À la différence du scénario 1, où l'ASS se spécialiserait dans la production des produits primaires, une intégration régionale plus approfondie permettrait l'apparition de produits non-primaire à haute valeur ajoutée.

La région a le potentiel pour développer des capacités de production dans les secteurs de basse et moyenne-technologies et même dans l'industrie lourde. Mais c'est dans les textiles et l'habillement, que le développement des échanges régionaux pourrait s'avérer être un levier important pour la diversification des économies de la région. Ces secteurs devraient croître de 1.2 et 2.7 pour cent comparés aux contractions qu'ils connaîtraient dans le cas du premier scénario. Un autre résultat important est l'effet positif pour quelques secteurs de produits primaires (légumes, graines oléagineuses, bétail et animaux) qui connaîtraient une croissance négative sous la pleine réciprocité.

Les deux diagrammes qui suivent indiquent que même dans les secteurs primaires, le scénario 1 est défavorable à l'ASS. Alors que dans les scénarios 2 et 3 ces secteurs croissent à l'exception de l'extraction de ressources naturelles.

Graphique 8 : Structure de la Production en ASS selon différentes options d'APE

Variation en %



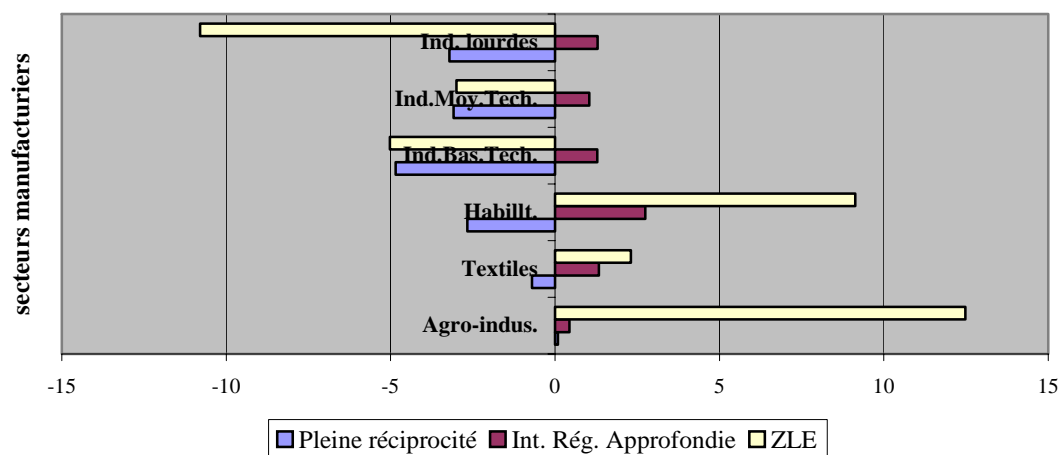
Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Clairement, la majorité des industries en Afrique Sub-Saharienne connaîtront une réduction de leur production sous la pleine réciprocité. Cette contraction sera plus importante dans les secteurs qui passent pour être les bases de l'industrialisation, à savoir les industries de base et moyenne-technologie ; l'industrie lourde ; les textiles et l'habillement. A l'exception du coton, de l'énergie, des ressources naturelles, des « autres récoltes » et de l'agro-industries qui devraient connaître des expansions marginales, les secteurs industriels de l'ASS devraient se contracter de manière significative.

Ainsi, le risque de désindustrialisation est important si le principe de réciprocité des APE est mis en application. Le seul secteur industriel qui est susceptible de survivre sous une telle configuration est l'agro-industrie du fait qu'aucun changement de tarif n'a été effectué pour ce secteur. Ces résultats sur la structure industrielle sont amplifiés dans le cas d'une ZLE. La désindustrialisation est clairement un risque même pour les industries de faible-technologie. Néanmoins, dans le cadre d'une ZLE, l'agro-industrie, les textiles et l'habillement connaissent une croissance sensible.

Graphique 9 : Le risque de désindustrialisation dans les APE

Variation en %

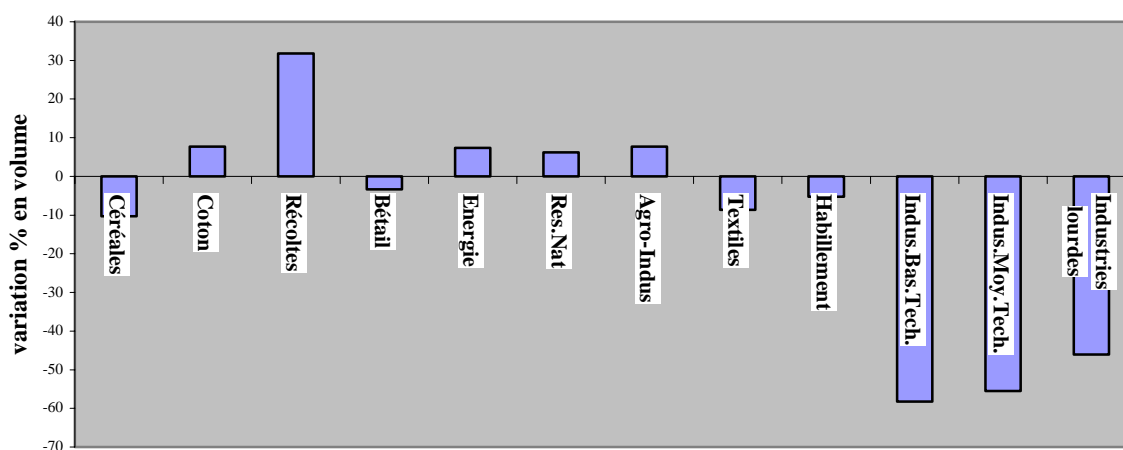


Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

### *Demande et rémunération des facteurs de production*

Les trois scénarios auraient des niveaux variables de coûts d'ajustement en termes d'utilisation des dotations. Le diagramme ci-dessous montre que, dans le scénario1, la demande de main-d'œuvre non-qualifiée se contracte brusquement dans les secteurs où il y a plus de valeur ajoutée. A l'opposé, cette demande s'accroît dans les secteurs tels que le coton, autres récoltes, énergie, ressources naturelles et l'agro-industrie. Ces contractions pourraient s'avérer très coûteuses, car la rémunération du travail tend à être plus élevés plutôt dans ces secteurs en contraction que dans les secteurs primaires.

**Graphique 10 : Variations sectorielles de l'emploi non qualifié**



Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

**Tableau 11 : Demande de facteurs dans les secteurs primaires et de produits manufacturés en ASS dans le cadre d'une ZLE ASS-UE (variation en %)**

	Terre	Travail non-qualifié	Travail qualifié	Capital	Ressources naturelles
Céréales	2.3449	9.0177	7.2315	7.0138	0.0368
Légumes	0.0548	6.0083	4.2714	4.0597	0.0251
Graines oléagineuses	0.2072	6.2081	4.4679	4.2558	0.0259
Sucre	6.4283	14.4232	12.5484	12.3198	0.0572
Coton	-6.436	-2.4318	-4.0304	-4.2253	-0.0098
Récoltes	-3.0492	1.9554	0.2849	0.0813	0.0087
Bétail	0.6094	6.7356	4.9868	4.7736	0.0279
Produits d'orig. Anim.	0.1196	6.0933	4.355	4.1431	0.0254
Pêche	1.9935	7.5047	6.016	5.8343	0.0366
Energie	-5.4413	-1.8293	-3.1887	-3.3547	-0.0086
Ressources Naturelles	-4.6468	-0.8387	-2.2118	-2.3794	-0.0036
Agro-industrie	-4.2477	19.79	10.7919	9.7325	0.0167
Textiles	-9.7968	7.6427	-1.41	-2.4699	0.0064
Habillement	-6.9228	15.5495	5.8319	4.6941	0.012
Indus. de basses tech.	-12.7499	-0.1578	-8.5545	-9.5376	0.0004
Indus. de moy. tech.	-11.2978	3.6367	-5.079	-6.0995	0.0034
Industries lourdes	-14.7534	-5.2645	-13.2317	-14.1646	-0.0037

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Le tableau ci-dessus indique la demande des différents facteurs dans le scénario de ZLE. La demande de la plupart des facteurs de production augmente dans les secteurs primaires, excepté pour le coton. La demande accrue est conforme à l'expansion de ces secteurs car la région se spécialise davantage sur les produits primaires. Les variations de la demande de travail et de capital sont moins homogènes dans les secteurs de produits manufacturés. Dans les industries de basse est de moyenne-technologie, la demande baisse fortement. De manière analogue pour l'industrie lourde. Par contre, l'agro-industrie et l'habillement verraient une hausse de la demande de travail et de capital dans le cadre d'une ZLE.

Il est cependant utile de noter qu'un des résultats les plus importants concerne les rémunérations de ces facteurs.

**Tableau 12 : Rémunération des facteurs de production en ASS (variation en %)**

	Intégration approfondie	ZLE
Terre	1.3223	25.0395
Travail non-qualifié	-0.3219	-1.9728
Travail qualifié	0.7898	5.1056
Capital	0.8745	6.0111
Ressources naturelles	-0.9176	-2.509

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

En plus de faciliter la diversification de la structure industrielle, l'intégration intra-africaine entraîne une hausse de la rémunération de certains facteurs de production cruciaux. Les rendements réels de la terre et du capital, ainsi que la rémunération réelle du travail qualifié sont positifs.

Les résultats sont similaires, mais de manière beaucoup plus prononcés, dans le cas d'une ZLE entre ASS et UE. Cependant, en raison de son abondance, la rémunération réelle de la main-d'œuvre non-qualifiée baisse. À la différence des autres facteurs de production dont l'offre est fixe, la main d'œuvre non-qualifiée est supposée abondante dans la région ASS. La baisse de sa rémunération réelle indique que le salaire nominal n'augmente pas autant que celle des autres facteurs en raison de cette abondance.

La rémunération des facteurs de production, ainsi que la performance économique globale de la région, ont des implications pour le bien-être. Ainsi la région d'ASS est perdante dans le scénario de pleine réciprocité, mais gagnante dans les deux autres scénarios (intégration approfondie et ZLE). La section suivante décompose les déterminants du changement de bien être sous chacun de ces scénarios, afin de mieux illustrer les implications potentielles qu'a chacun des scénarios.

#### *Les sources des variations de bien-être: décomposition*

Au niveau agrégé, la pleine réciprocité entraîne une perte en bien-être pour toutes les régions, à l'exception de l'UE. L'Afrique sub-saharienne perdrait 564 millions de dollars. Le tableau suivant montre les déterminants de ces pertes de bien-être. La détérioration des termes de l'échange à laquelle fait face l'ASS explique plus de la moitié de la perte de bien-être. En d'autres termes, l'incapacité des exportations à payer l'augmentation des importations induite par la réciprocité aura comme conséquence une détérioration de la position des pays africains dans le cadre d'un APE avec pleine réciprocité. D'ailleurs, la région éprouvera également une perte de bien-être émanant de la détérioration dans l'équilibre investissement-épargne. Le seul

effet positif sur le bien-être (45,7 millions USD) résulte du changement de dotations<sup>6</sup>. Ceci s'explique par l'augmentation nette de la demande de la main-d'œuvre non-qualifié

**Tableau 13 : Sources des variations de bien-être par région (million US\$)**

		Efficacité	Chg. Dotations	Termes Echanges	Inv-Epg balance	Total
UE15	Réciprocité	347.4	0	1412.8	-11.5	1748.8
	Intégration	-34	0	-116.9	0.4	-150.5
	ZLE	628.9	0	503.9	-16.4	1116.3
CEEC	Réciprocité	5.4	0	-22.9	14.9	-2.5
	Intégration	-1.4	0	-2.1	-1.8	-5.3
	ZLE	8.8	0	-124.9	-15.7	-131.8
Am Nd	Réciprocité	-12	0	-91.3	20.2	-83.2
	Intégration	-0.6	0	-46.4	-11.2	-58.2
	ZLE	-24.9	0	-360.5	-53.5	-438.9
Japon	Réciprocité	-19.2	0	-125.8	99.2	-45.8
	Intégration	-6.3	0	-41	2.1	-45.2
	ZLE	-55.5	0	-364.7	107.1	-313.1
ASS	Réciprocité	-71.6	45.7	-323	-215.1	-563.9
	Intégration	168.6	844.7	174.4	16.7	1204.3
	ZLE	878.2	6112	1104.3	-65.8	8028.8
Chine	Réciprocité	-16.1	0	-77.3	36.1	-57.3
	Intégration	-2	0	-14.4	-0.1	-16.5
	ZLE	-28.5	0	-149.2	33.5	-144.2
RDM	Réciprocité	-201.7	0	-775	55.2	-921.5
	Intégration	-12.8	0	46.1	-6.2	27.1
	ZLE	-274.6	0	-620.1	11.1	-883.6

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Les entraves au commerce intra-régional, comme elles existent aujourd'hui, imposent un coût substantiel à la région. Leur élimination, dans un APE dont les objectifs seraient de créer de la compétitivité via l'intégration régionale approfondie, apporterait à la région un gain de bien-être qui s'élèverait à 1204 millions USD. Ce gain émanerait principalement de la réallocation des dotations, de meilleurs termes de l'échange dans la région et de la suppression des distorsions qui ont actuellement comme conséquence une allocation inefficace des dotations sous-utilisées.

<sup>6</sup> Le bouclage macroéconomique dans les scénarios GTAP discutés ici permet à l'offre de travail non-qualifié d'être endogène en fixant le salaire nominal pour la même catégorie de travail. La variation de dotation qui crée un impact positif sur le bien-être est dans ce cas associée plus au travail non-qualifié endogène qu'aux autres facteurs de production.

## 7: Impact économique et sur le bien-être des APE sur les pays d'Afrique centrale

### *Scénario de libéralisation.*

L'objectif de cette simulation en équilibre partiel est d'évaluer, pour chaque pays de la CEMAC, les effets d'une libéralisation totale de son commerce. Les montants estimés nous donnent un ordre de grandeur des effets directs, c'est-à-dire sans prendre en compte les interactions sectorielles (effets feedback), d'une réduction à zéro des droits appliqués par les pays de la CEMAC sur les importations en provenance de l'UE. En effet le modèle WITS-SMART ne nous permet pas d'estimer les effets d'une libéralisation bilatérale ou multilatérale de manière simultanée. Du point de vue de la CEMAC, ce scénario est donc à rapprocher du troisième scénario de la simulation en équilibre générale (ZLE). La différence avec ce scénario est qu'on ne fait pas varier les droits appliqués par l'UE sur les importations en provenance d'Afrique centrale.

Cette simulation nous donne donc une idée de l'ampleur des ajustements auxquels seront confrontés les pays de la CEMAC en cas de démantèlement de leurs barrières au commerce.

### *Création et détournement de commerce*

A l'instar des autres régions africaines, les pays d'Afrique centrale, devraient connaître une expansion substantielle du commerce avec l'UE, dans le cas d'une approche réciproque de l'APE. La création de commerce dépasse largement l'effet détournement, entraînant une expansion du commerce pour chaque pays, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Le détournement de commerce représente entre 9% (Cameroun) et 18 % (Gabon) des nouvelles importations. Ce détournement, qui est bien sur en faveur de l'UE, se fait au détriment du Reste du Monde, à l'exception du Gabon et de la République Centrafricaine qui voient une partie de leurs importations qui provenaient des pays de la CEMAC, détournées en faveur de l'UE (importations en provenance de l'UE). Certes petit, ces montants ne sont néanmoins pas négligeables (respectivement 5,4 et 24,4 pour Gabon et de la République centrafricaine) et ne vont pas dans le sens d'une plus grande intégration régionale. Cependant, comparé aux autres régions africaines, ces détournements régionaux de commerce sont beaucoup moins importants pour la CEMAC.

L'UE devrait connaître une expansion rapide de ses parts de marché en Afrique centrale. En termes de valeur, l'expansion la plus significative concerne le Cameroun, le Congo et le Gabon.

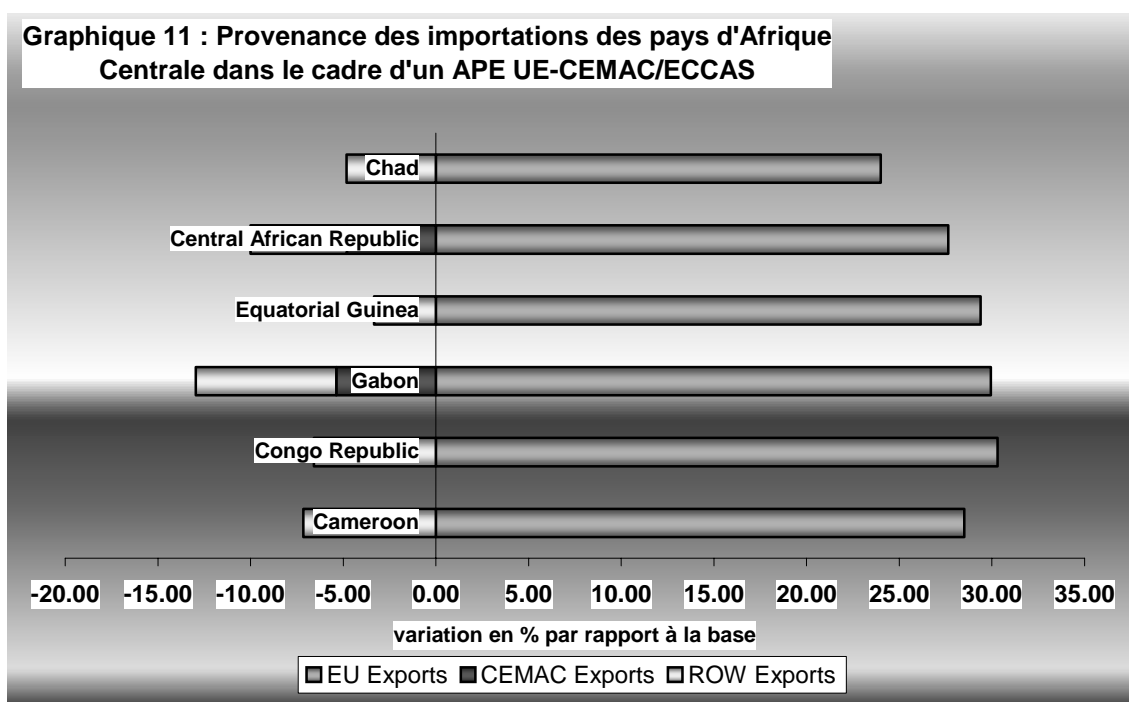
**Tableau 14 : Création et détournement de commerce pour les pays de la CEMAC/ECCAS**  
(millier de \$US)

Pays	Var. importations de l'UE	Création de commerce	Détournement de commerce	Dont det. de Com. Cemac
Cameroun	281994.173	255425.935	26568.238	0.00
Rép. Congo	144185.091	123,707.24	20,477.85	0.00
Gabon	154184.776	126,494.87	27,689.91	1,244.92
Guinée Equatoriale	58683.413	53,293.68	5389.737	0.00
Rép. Centre Africaine	9485.76	8,232.94	1252.818	305.6
Tchad	46673.379	40,732.15	5,941.23	0.00

Source: Simulations CEA, WITS/SMART

Comme le montre le graphique suivant, l'accord n'a que peu d'effet sur le commerce intra-CEMAC/ECCAS. C'est seulement en République centrafricaine et au Gabon que le traitement réciproque entraîne un détournement des importations en provenance d'autres pays de la CEMAC en faveur de celles provenant de l'UE. Ce détournement se fait principalement au désavantage du Cameroun. En effet, près de 90% des importations gabonaises détournées de la CEMAC au profit de l'UE se fait au détriment du Cameroun (plus de 62% pour les importations centrafricaines). Ce phénomène représente plus de 5% des exportations camerounaises vers ces deux pays. Si ce détournement concerne quasiment tous les secteurs camerounais, il touche en premier lieu l'industrie agro-alimentaire.

Pour des pays comme le Tchad, la Guinée Equatoriale, la République du Congo et le Cameroun, les niveaux de commerce intra-zone sont insignifiants. Cette situation devrait s'aggraver en raison de l'expansion rapide des exportations de l'UE vers ces pays. Dans tous les pays de la CEMAC, les exportations européennes devraient augmenter d'au moins 25 %, par rapport à l'année de base. Le développement et l'approfondissement du commerce intra-CEMAC/ECCAS devrait être dès lors, freiné par un accord de type réciproque avec l'UE.



Source: Simulations CEA, WITS/SMART

L'APE, en termes d'effet de création de commerce, apparaît comme n'étant favorable qu'à l'UE, ce constat peut néanmoins être contrebalancé par d'autres éléments plus en faveur des pays de la CEMAC. **Le fait que le commerce intra-CEMAC puisse être affecté de manière négative, est un élément à considérer de manière prioritaire dans le cadre des mécanismes qui doivent assurer la maximisation des gains individuels et du groupe des pays d'Afrique centrale.** Cette région est parmi les moins intégrée d'Afrique. Ce qui implique que le principe d'un approfondissement de l'intégration se doit d'être mis en avant, par rapport au principe de réciprocité, dans les négociations de l'APE pour cette région. D'ailleurs, les ajustements liés au principe de réciprocité entraîneront des difficultés pour les gouvernements de la région qui seront confrontés à une baisse des revenus (voir le tableau ci-dessous).

**Tableau 15 : Implications en termes de revenus d'un APE EU-CEMAC (milliers de \$)**

Pays	Déficit de revenu
Cameroun	-149 256.117
République du Congo	-75 104.052
Gabon	-74 302.297
Guinée Equatoriale	-33 914.150
République Centre-Africaine	-5 844.950
Tchad	-26 677.028

Source: Simulations CEA, WITS/SMART

#### *Impact en matière de revenus*

Le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad auront des pertes significatives de leurs revenus. Etant donné que le remplacement de ces pertes ne peut pas être réalisé de manière instantanée, des mesures concrètes qui assureraient la soutenabilité fiscale, une fois l'entrée en vigueur de l'APE, sont dès lors nécessaires et cruciales. Autrement, le déficit de revenu, couplé à la création de commerce univoque (seulement pour l'UE), et la capacité de l'APE à saper les efforts régionaux d'intégration par le commerce intra-régional, signifient que les pays de la CEMAC pourraient être perdants nets.

**Tableau 16 : Variations des importations et pertes de revenus de la CEMAC**

Pays	Var. importations de l'UE	Pertes de revenus
Cameroun	28.58%	-69.60%
Rép. Congo	29.11%	-55.20%
Gabon	29.96%	-51.90%
Guinée Equatoriale	29.36%	-60.30%
Rép. Centre Africaine	27.64%	-55.60%
Tchad	24.01%	-58.60%

Source: Simulations CEA, WITS/SMART

Le tableau 16 illustre l'ampleur des chocs de commerce et de pertes de revenus douaniers, auxquels seraient confrontés les pays de la CEMAC. Les importations de produits européens augmenteraient de plus d'un quart, alors que dans le même temps les revenus issus des taxes douanières baisseraient très fortement. Les baisses de revenus seraient comprises entre 51.9% pour le Gabon et 69.6% pour le Cameroun.

Le gain en bien-être illustré dans le tableau 17 et appréhendé par l'excédent du consommateur dû à la suppression des restrictions commerciales aux marchandises européennes, peut ne pas être suffisant pour parer le déséquilibre apparent en faveur de l'UE.

**Tableau 17 : Effets sur le bien-être (surplus des consommateurs) de l'APE (milliers \$)**

Pays	Surplus des consommateurs
Cameroun	30 260.214
République du Congo	16 047.979
Gabon	16 116.391
Guinée Equatoriale	6231.219
République Centre-Africaine	1050.21
Tchad	4348.18

Source: Simulations CEA, WITS/SMART

Comme attendu, les consommateurs en Afrique centrale tirent bénéfice du principe de réciprocité de l'APE. Cependant, cette mesure du bien-être ignore la perte de surplus des producteurs dûe à l'évincement des producteurs domestiques dans la région par les producteurs européens, comme le montre l'expansion rapide des exportations européennes.

Par ailleurs, lorsque l'on compare ces gains en bien-être à la perte de revenus douaniers, il apparaît que dans le meilleur des cas les gains représentent un cinquième des pertes de revenus. Cependant, il convient d'être prudent avec ce type de comparaisons. En effet, si à court terme, ce rapport défavorable souligne les difficultés auxquelles seront confrontés les pays de la CEMAC, aucune conclusion ne peut être tirée à long terme, étant donné que ces évaluations ignorent, non seulement, les différentes interactions liées à ce type de libéralisation, mais aussi les gains dynamiques potentiels d'un tel processus.

## Section 8: Conclusions

L'objet de cette étude était d'évaluer l'impact économique de l'accord de partenariat économique entre les pays d'Afrique centrale et l'Union européenne. Nous avons utilisé pour cela deux approches méthodologies complémentaires. L'une en équilibre général, qui est le cadre théorique idoine pour ce type d'évaluation, et la seconde en équilibre partiel, et ce en raison du manque de données africaines dans le cadre de la première approche.

En raison de ce problème de disponibilité des données, les évaluations en équilibre général ont été faites au niveau d'agrégats comme l'Afrique sub-saharienne. Par contre les évaluations en équilibre partiel ont été faites au niveau des pays de la CEMAC.

Le cadre de négociation des APE offre à notre sens plusieurs options de libéralisation. Nous avons testé trois scénarios dans un cadre d'équilibre général. Le premier évaluait les implications d'un APE dans le cas où l'Afrique Sub-Saharienne appliquerait le même régime préférentiel à l'UE que celui dont elle bénéficie actuellement de la part de cette dernière (pleine réciprocité). Dans un second scénario, nous avons évalué l'impact pour l'ASS d'une intégration régionale approfondie sans réciprocité immédiate avec les préférences accordées par l'UE. Dans ce scénario les pays de l'ASS libéralisent le commerce entre eux sans réciprocité immédiate avec l'UE, afin d'améliorer leurs capacités d'offre, de sorte qu'ils puissent par la suite pouvoir concurrencer les producteurs et les exportateurs européens. Dans un troisième scénario, nous avons exploré l'option d'une zone de libre-échange (ZLE) entre l'ASS et l'UE.

Plusieurs enseignements ressortent de cette étude. Tout d'abord, l'analyse des caractéristiques des pays africains a montré la dépendance au commerce de ces derniers et la vulnérabilité de leur économie aux chocs externes. Certains pays africains risquent d'être fortement affectés par une libéralisation commerciale et sont susceptibles de connaître une désindustrialisation.

Lorsque l'on étudie la structure de la protection de ces pays vis-à-vis de l'UE, il apparaît qu'en moyenne, les industries agroalimentaire et légère sont fortement protégées. Ce qui peut être analysé comme des éléments de la politique industrielle dans ces pays. Une deuxième manière d'appréhender les tarifs élevés sur les marchandises européennes est de les considérer comme une source de revenu. En considérant que les tarifs sont fortement imposés dans les secteurs qui importent le plus, un APE avec pleine réciprocité aurait dès lors des implications significatives en matière de revenu.

Au niveau intra-africain, ce qui émerge c'est l'importance des barrières commerciales. De façon générale, chacun des différents pays pratiquent des tarifs substantiels envers les produits du reste de l'Afrique subsaharienne. Cela a deux implications. L'approfondissement de l'intégration régionale peut accentuer les craintes liées à la perte de revenu douanier soulignées au paragraphe précédent. Mais, d'un autre côté, il existe un réel potentiel pour la création de commerce intra-africain si ces barrières étaient éliminées.

Les résultats des simulations montrent que le premier scénario est clairement défavorable à l'ASS. Il ressort qu'avec la pleine réciprocité, les impacts sur l'ASS sont négatifs aussi bien en termes de PIB, de balance commerciale, de termes de l'échange, qu'en termes de bien-être. Au niveau de la structure industrielle il apparaît clairement que la majorité des industries sub-saharienne seront témoins d'une réduction de leur production sous la pleine réciprocité. Cette contraction sera plus importante dans les secteurs qui passent pour être les bases de l'industrialisation, à savoir les industries de faible et moyenne-technologie ; l'industrie

lourde ; les textiles et l'habillement. Le risque de désindustrialisation est donc important si le principe de réciprocité est pleinement appliqué.

Le deuxième scénario a des conséquences positives en termes de PIB et de bien-être. Les termes de l'échange s'améliorent, mais la balance commerciale reste déficitaire. Enfin le troisième scénario, qui est le plus ambitieux car il prend en compte toutes les entraves au commerce du côté de l'UE, entraîne les gains les plus élevés pour l'ASS (plus de 8 milliards USD).

Cependant, ces gains se réaliseraient au prix d'ajustements macro-économiques importants et coûteux. En effet, les outils utilisés pour évaluer les impacts des différents scénarios ne tiennent pas réellement compte des coûts d'ajustements liés à ce type de libéralisation. Ces coûts sont d'autant plus importants que la libéralisation est ambitieuse, car ils sont liés aux réallocations de facteurs engendrées par la libéralisation. Aussi, la durée de mise en œuvre d'un tel accord est un élément crucial pour les pays africains, car elle est à relier à leur capacité d'absorption des coûts d'ajustements engendrés par une telle libéralisation.

Afin d'avoir une idée sur l'ampleur des variations des principaux agrégats d'une libéralisation totale du commerce de chacun des pays de la CEMAC, nous simulons en équilibre partiel une élimination des droits appliqués par ces pays sur les importations en provenance de l'UE. Cette simulation nous donne donc une idée de l'ampleur des ajustements auxquels seront confrontés les pays de la CEMAC en cas de démantèlement de leurs barrières au commerce.

Les pays de la CEMAC devrait connaître une expansion substantielle des importations en provenance de l'UE. Une partie non négligeable de ces importations sera détournée au détriment d'autres partenaires, et parfois de pays de la CEMAC. Cependant, comparé aux autres régions africaines, ces détournements régionaux de commerce sont beaucoup moins importants pour la CEMAC. Même s'il demeure peu important, ce phénomène ne va pas dans le sens d'une plus grande intégration régionale.

Le fait que le commerce intra-CEMAC puisse être affecté de manière négative, est un élément à considérer de manière prioritaire. Cette région est parmi les moins intégrée d'Afrique. Ce qui implique que le principe d'un approfondissement de l'intégration se doit d'être mis en avant, par rapport au principe de réciprocité, dans les négociations de l'APE pour cette région.

Enfin, les gains positifs qu'enregistrent les consommateurs des pays de la CEMAC, du fait du démantèlement des barrières aux échanges sont à mettre en balance, d'une part avec les pertes des entreprises domestiques évincés des marchés par les nouvelles importations en provenance des entreprises européennes plus compétitives, et d'autre part avec les pertes significatives des revenus douaniers. Etant donné que le remplacement de ces pertes ne peut pas être réalisé de manière instantanée, des mesures concrètes qui assureraient la soutenabilité fiscale, une fois l'entrée en vigueur de l'APE, sont dès lors nécessaires et cruciales.

## Annexe 1

**Table A: Agrégation des régions (GTAP version 5)**

Code	Régions agrégées	Régions GTAP
1. EU <sup>7</sup>	Union européenne	Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Royaume Uni, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède, Hongrie, Pologne, Reste de l'Association d'Europe Centrale
2. BWA	Botswana	Botswana
3. XSC	Reste de la SACU	Namibie et Afrique du Sud
4. MOZ	Mozambique	Mozambique
5. MWI	Malawi	Malawi
6. TZA	Tanzanie	Tanzanie
7. ZMB	Zambie	Zambie
8. ZWE	Zimbabwe	Zimbabwe
9. UGA	Ouganda	Ouganda
10. XSF	Reste de l'Afrique du sud	Autres Afrique du sud (Angola)
11. XSS	Reste de SSA	Reste de l'Afrique Sub-Saharienne, dont les pays de la CEMAC
12. ROW	Autres régions	Australie, Nouvelle-Zélande, Chine, Hong Kong, Japon, Corée, Taiwan, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam, Bangladesh, Inde, Sri Lanka et Reste de l'Asie du sud, Canada, Etats-Unis, Mexique, Amérique Centrale, Caraïbes, Colombie, Pérou, Venezuela, Reste du pacte andin, Argentine, Brésil, Chili, Uruguay et Reste de l'Amérique du sud, Suisse, Reste de l'EFTA, Ancienne Union soviétique, Turquie, Reste du Moyen Orient, Maroc, Reste de l'Afrique du Nord, Reste du monde

**Table B: Agrégation Sectorielle (GTAP version 5)**

Code	Secteurs agrégés	Secteurs GTAP
1. Cereals	Grains	Riz brut, Blé, céréales et grains nca
2. Vegetables	Fruits et légumes	légumes, Fruits, Noix,
3. Oilseeds	Graines oléagineuses	Graines oléagineuses,
4. Sugar	Sucre	Canne à sucre, betterave à sucre,
5. Cotton	Cotton	fibres
6. oCrops	Autres récoltes	Récoltes nca
7. Livestock	Animaux et produits animal	Bétail, moutons, chèvre, chevaux, animaux nca, lait cru, laine, cocons de ver à soie
8. Natresources	Ressources naturelles	Sylviculture, Pêche, Charbon, Pétrole, Gaz, Minerais nca
9. Agroproc	Industries agroalimentaires	Viande : bétail, mouton, chèvres, cheval; produits de viande nca, Huile végétale et graisses, Produits laitiers, riz Traité, Sucre, Produits alimentaires nca, Boissons et produits de tabac
10. Lightmanuf	Industries légères	Textiles, vêtements, produits en cuir, produits en bois, produits de papier, édition
11. Industry	Secteurs Industriels	Pétrole, produits de charbon, produits Minéraux nca, Produits chimiques, caoutchouc, produits plastiques, métaux Ferreux, métaux nca, produits Métalliques, Véhicules automobiles et pièces détachées, équipement de Transport nca, équipement Électronique, Machinerie et l'équipement nca, produits manufacturés nca
12. Services	Services d'Utilité	Electricité, fabrication et distribution de gaz, eau, construction, communication, services financiers nca, services d'assurance, loisirs et autres services, logements, Admin. pub/Défense/Santé/Education
13. Commerce	Facilitation du commerce	Commerce, transport maritime, transport aérien,

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

<sup>7</sup> Dans la version 5 de la base de données GTAP, les pays accédants à l'UE sont traités soit de manière individuelle (Pologne et Hongrie) ou comme membres de l'agrégat « association de l'Europe centrale ». Dans cette étude, l'UE comprend donc l'ancienne UE à 15 plus les 10 nouveaux membres.

## Annexe 2

### Impacts des différents scénarios sur les principaux agrégats (simulations en équilibre général)

Tableau C	Variation en %				US\$ million	
	PIB	Imports	Exports	Ter Echg	BC	BE
<b>Scénario 1: Pleine réciprocité</b>						
UE15	0.0044	0.1095	0.05	0.0565	52.7352	1748.8019
CEEC	0.0019	-0.01	0.0211	-0.0058	23.4368	-2.5357
Am Nd	-0.0001	-0.0317	0.0207	-0.0103	529.9121	-83.1632
Japon	-0.0005	-0.0574	0.0493	-0.0214	366.1649	-45.8012
ASS	-0.0129	4.4775	2.3152	-0.5477	-1868.361	-563.9485
Chine	-0.0018	-0.0671	-0.0115	-0.0282	45.5154	-57.3101
RDM	-0.003	-0.0864	-0.0032	-0.0406	850.6011	-921.4965
<b>Scénario 2: Intégration approfondie intra-ASS sans réciprocité</b>						
UE15	-0.0004	-0.0082	0.0045	-0.0048	191.6676	-150.4622
CEEC	-0.0005	-0.0043	0.0049	-0.0018	11.8501	-5.3033
Am Nd	0	-0.0078	0.0092	-0.0042	150.7274	-58.1692
Japon	-0.0001	-0.0106	0.0186	-0.0083	98.9025	-45.1652
ASS	0.4916	2.4112	1.2906	0.2996	-629.7655	1204.2651
Chine	-0.0002	-0.0113	0.0016	-0.0056	15.5255	-16.4879
RDM	-0.0002	-0.0045	0.0014	0.0024	161.0926	27.1114
<b>Scénario 3: Zone de libre-échange</b>						
UE15	0.0079	0.2245	0.2331	0.0194	934.9118	1116.3458
CEEC	0.0030	-0.0696	0.1245	-0.0829	169.0720	-131.7854
Am Nd	-0.0003	-0.0780	0.0751	-0.0349	1437.1685	-438.9070
Japon	-0.0013	-0.1163	0.1579	-0.0693	928.5612	-313.1068
ASS	3.3890	18.2476	8.8278	1.8336	-5484.2998	8028.7661
Chine	-0.0032	-0.1236	0.0051	-0.0557	144.5395	-144.1505
RDM	-0.0040	-0.1205	0.0072	-0.0327	1870.0596	-883.5765

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

### Annexe 3

#### **Variation de la Production en Afrique sub-saharienne (variation en %)**

	Pleine réciprocité	Intégration approfondie	Zone de libre-échange
Céréales	0.0213	0.5554	7.7333
Légumes	-0.2063	0.2536	4.8533
Grain. Oléag.	-0.0199	0.2588	5.0238
Sucre	0.0423	0.4369	12.8798
Coton	0.6788	-0.0293	-3.2957
Récoltes	0.5084	-0.0616	0.9048
Bétail	-0.2478	0.4614	5.5269
Pdts.Orig.Anim.	-0.0189	0.4063	4.9162
Pêche	-0.1151	0.2612	3.4621
Energie	0.1458	-0.2934	-1.9289
Res.Nat	0.2248	-0.1383	-1.7175
Agro-indus.	0.0885	0.4376	12.482
Textiles	-0.6989	1.3384	2.3047
Habillement	-2.6639	2.7493	9.1321
Ind.Bas.Tech.	-4.8511	1.2875	-5.0218
Ind.Moy.Tech.	-3.0865	1.0426	-2.9961
Ind. lourdes	-3.2136	1.2986	-10.7966

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

## Bibliographie

- Adams, P., M. Horridge, B. Parmenter, and X. Zhang, 1997, "Long-run Effects on China of APEC Trade Liberalisation", Unpublished paper based on a report prepared for the East Asia Analytical Unit, Department of Foreign Affairs and Trade, Canberra, Australia.
- Brockmeier, M., 2001, "A Graphical Exposition of the GTAP Model", *GTAP Technical Paper No. 8*, Revised March 2001.
- Dixon, P.B., B.R. Parmenter, J. Sutton, and D.P. Vincent, *ORANI: A Multisectoral Model of the Australian Economy*, North-Holland Publishing Company.
- Hertel, T.W., 1997, *Global Trade Analysis: Modelling and Applications*, Cambridge University Press, New York and Cambridge.
- Johansen, L., 1960, *A Multi-Sectoral Study of Economic Growth*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam (2<sup>nd</sup> Edition 1974).
- Kehoe, P.J. and T.J. Kehoe, 1994, "A Primer on Static Applied General Equilibrium Models", *Quarterly Review*, Federal Reserve Bank of Minneapolis, Spring Issue, pp. 2-16.
- Laird S. and A. Yeats, 1986, "The UNCTAD Trade Policy Simulation Model: A Note on the Methodology, Data and Uses", UNCTAD Discussion Paper No. 19, Geneva.
- Milner, C., O. Morrissey, and A. McKay, 2002, "Some Simple Analytics of the Trade and Welfare Effects of Economic Partnership Agreements: The Case of the EU-EAC", mimeo, CREDIT, University of Nottingham.
- Siriwardana, M., 2001, "Some Trade Liberalisation Options for Sri Lanka", *East Asian Studies Review*, Volume 25 Number 4, pp 453-477.